

# L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE : TOUS EN PAYENT LE PRIX !

**IMFC** INSTITUT  
DU MARIAGE ET  
DE LA FAMILLE  
CANADA

Juin 2009



*Par Rebecca Walberg et Andrea Mrozek*

# L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

*Tous en payent le prix !*

---

## Au sujet de l'Institut du mariage et de la famille Canada

L'Institut du mariage et de la famille Canada (IMFC) a été fondé en 2005 et a pour mission de poursuivre et de diffuser les recherches les plus récentes et les plus exactes pour faire en sorte que le mariage et les politiques pro-familles soient au premier plan des préoccupations des décideurs au Canada.

## Au sujet des auteurs

**Andrea Mrozek** est à l'emploi de l'Institut du mariage et de la famille depuis 2006 et y occupe le poste de directrice de la recherche et des communications. Détentrice d'une maîtrise en histoire de l'Université de Toronto, elle est l'auteur de diverses études, dont *Contestability: The Uncontested Champion of High-Performance Government* et ***Let the Funding Follow the Children: A Solution for Special Education in Ontario***. Andrea a signé des articles dans le Western Standard, le National Post, le Calgary Herald, le Montreal Gazette, le Toronto Sun et l'Ottawa Citizen.

**Rebecca Walberg** est présidente et fondatrice du *Wakefield Centre for Policy Research* ([www.wakefieldcpr.org](http://www.wakefieldcpr.org)). Détentrice d'une maîtrise en histoire de l'Université du Manitoba, elle poursuit actuellement des études en vue d'obtenir une maîtrise en administration publique. Elle a fait des recherches dans divers domaines, notamment les politiques sociales et de santé; ses études sur l'administration des soins de santé et sur la gouvernance dans les collectivités autochtones ont été publiées. Rebecca est également l'auteur de diverses chroniques et comptes rendus parus dans divers quotidiens canadiens et revues et sites Internet américains.

## Table des matières

Résumé.....	5
Introduction.....	6
Le rôle de la famille dans la société.....	8
Aperçu de la famille au Canada.....	11
Le coût de l'éclatement de la famille à l'échelle mondiale.....	15
Méthodologie – résumé .....	16
Un mot sur la pauvreté et les peuples autochtones au Canada.....	18
Le coût de l'éclatement de la famille au Canada.....	19
Analyse .....	22
Foire aux questions.....	25
Recommandations .....	28
Notes en fin de texte.....	49

## Appendices

A Méthodologie .....	29
B Estimation de l'aide au revenu au moyen des données du recensement .....	34
C Estimation de l'aide au revenu et d'autres programmes au moyen des budgets provinciaux .....	36
D Analyse approfondie à l'échelon provincial .....	38
E Graphiques des programmes provinciaux .....	47

# L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

*Tous en payent le prix !*

---

## GRAPHIQUES

<b>Graphique 1:</b>	Proportion des familles sous le seuil de faible revenu (en %) .....	9
<b>Graphique 2:</b>	Pourcentage des ménages avec enfants recevant de l'aide sociale, par type de ménage ...	10
<b>Graphique 3:</b>	Évaluation de la famille canadienne .....	12
<b>Graphique 4:</b>	Canadiens à faible revenu, selon le mode d'union (en %) .....	13
<b>Graphique 5:</b>	Taux de pauvreté infantile, selon le type de famille (en %).....	14
<b>Graphique 6:</b>	Comment le Canada se compare à d'autres pays en 2002.....	14
<b>Graphique 7:</b>	Niveaux de pauvreté et population autochtone dans les provinces canadiennes .....	18
<b>Graphique 8:</b>	Revenu médian des ménages 2006, en dollars .....	21
<b>Graphique 9:</b>	Proportion des familles sous le seuil de faible revenu LICO (en %) .....	22
<b>Graphique 10:</b>	Revenu familial médian, par province et par type de ménage (en %) .....	22
<b>Graphique 11:</b>	Prévalence de faibles revenus, par type de famille .....	23
<b>Graphique 12:</b>	Pourcentage du revenu des ménages provenant d'un emploi .....	23
<b>Graphique 13:</b>	Pourcentage du revenu provenant de paiements de transfert .....	24

## RÉSUMÉ

Le présent rapport évalue ce que l'éclatement de la famille a coûté au trésor public canadien au cours de l'exercice financier 2005-2006. Il propose une estimation des fonds affectés à l'allègement de la pauvreté causée par l'éclatement de la famille.

Les résultats indiquent que le budget de l'aide publique aux foyers brisés est de près de 7 milliards de dollars. Si nous parvenions à réduire de moitié le nombre des foyers brisés, nous économiserions chaque année 1,78 milliard de dollars. Ce montant ne correspond pas à la moitié des 7 milliards de dollars parce que nous présumons que s'il y avait deux fois moins de foyers brisés, environ 50 p. 100 d'entre eux demeureraient sous le seuil de la pauvreté. Nos estimations sont très conservatrices et reposent sur des indices très réalistes de ce qui se produirait s'il y avait une plus grande stabilité familiale.

Dans nos calculs, nous avons tenu compte des programmes provinciaux fondés sur des critères de revenus et visant à alléger la pauvreté, des programmes d'habitation, des régimes de garde d'enfants et de l'aide sociale. Pour estimer les économies qui pourraient être réalisées si l'éclatement des familles diminuait de moitié, nous avons déterminé la baisse des paiements de transfert qui en résulterait. Comme nous voulons arriver à des estimations conservatrices, nous avons exclu les frais afférents en matière de justice et d'éducation, qui comprennent, par exemple, l'existence des tribunaux de la famille et les organismes chargés de veiller au versement des pensions alimentaires.

Le présent rapport met également en évidence la mesure dans laquelle l'éclatement de la famille a contribué à la féminisation de la pauvreté et le fait que la structure familiale importe dans la lutte à long terme contre la pauvreté, notamment la pauvreté infantile. Si nous voulons réellement réduire la pauvreté, il faut allier les solutions les plus opportunes à court terme, comme les banques alimentaires et les refuges, et les solutions à long terme, qui incluent l'analyse de la structure familiale et l'éradication de l'éclatement de la famille.

Il existe une ample documentation qui démontre que les enfants réussissent mieux lorsqu'ils vivent dans un foyer familial comportant deux parents mariés. On constate aussi que l'éclatement de la famille est lié à la pauvreté. Lorsqu'une famille se brise, les pouvoirs publics interviennent pour en quelque sorte se substituer à elle. Rien de tout cela ne devrait être considéré comme un idéal.

**Manifestement, le plus grand tort résultant de l'éclatement de la famille est la souffrance personnelle. Toutefois, le divorce et les grossesses hors mariage ne sont pas sans conséquences financières. Le présent rapport estime le coût que ces réalités imposent au trésor public. Nous espérons que ces nouvelles données encourageront les Canadiens à faire des choix familiaux sains et inciteront les gouvernements à adopter des politiques susceptibles de consolider la structure familiale.**

# L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

## *Tous en payent le prix !*

### INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur le lien entre l'éclatement de la famille et les dépenses publiques. Bien qu'aucune société n'échappe entièrement au phénomène de l'éclatement de la famille, une baisse des taux actuels d'éclatement entraînerait une baisse des ressources que les gouvernements utilisent pour se substituer à la famille.

Il y a un siècle, et même il y a 50 ans, les familles étaient plus susceptibles de demeurer intactes. Le divorce était rare et, malgré l'inévitabilité des « accidents », les naissances hors mariage n'étaient pas fréquentes. Les hommes et les femmes qui abandonnaient leur famille étaient considérés comme des parias et couverts de honte pour avoir abandonné les personnes à leur charge. Les besoins de la famille étaient normalement satisfaits dans le cadre de la famille nucléaire ou élargie, et il incombait aux collectivités, aux groupes religieux et aux organismes de bienfaisance de s'occuper de ceux qui étaient sans ressources. Il y a 100 ans, la part de toutes les dépenses publiques s'établissait à 10 p. 100 du revenu national. Aujourd'hui, elle est d'environ 42 p. 100.<sup>1</sup>

Certes, l'éclatement de la famille n'est pas la seule, ni même la principale, raison pour laquelle le gouvernement prend de plus en plus d'ampleur. Mais par suite de l'éclatement des familles, les lignes de démarcation entre les actes publics et privés se sont estompées. Bien que la capacité de choisir entre diverses formes de famille puissent sembler un gage de plus grande liberté, la réalité est tout autre. La désintégration du mariage et de la famille, deux institutions fondamentales dans toute civilisation, a favorisé l'émergence de gouvernements plus importants, plus coûteux et plus « indiscrets ».

Tout compte fait, la réprobation qu'encourageaient certains comportements autrefois jugés honteux, comme les grossesses hors mariage, n'était pas uniquement le fait de gens bien-pensants. Beaucoup d'études révèlent que les décisions prises par les adultes dans leur vie personnelle ont, dans bien des cas, des répercussions publiques. Il y a maintenant un solide consensus selon lequel le meilleur contexte pour élever des enfants est un foyer fondé par deux parents mariés.<sup>2</sup>

D'autres études donnent à penser que la structure familiale, et plus précisément son caractère monoparental ou biparental, est inextricablement liée à la pauvreté. Dans une étude parue en 2003, des chercheurs canadiens affirment que « invariablement, le passage de la monoparentalité à toute autre catégorie », comme le mariage ou un ménage biparental, ou l'établissement d'un ménage d'une personne par suite du départ du foyer d'un enfant, « diminue la probabilité de passer à un niveau inférieur de revenu, à tel point que, dans la plupart des cas, la probabilité d'une baisse de revenu diminue de plus de moitié par rapport à celle des personnes qui demeurent mères monoparentales ». <sup>3</sup> Là où les familles échouent, comme cela se produit si souvent de nos jours, ce sont les familles intactes qui, par le biais des agences et des institutions gouvernementales, sont appelées à payer pour ces échecs.

Enfin, selon beaucoup d'indices, la dépendance à long terme à l'égard de l'aide sociale a des effets préjudiciables sur les personnes et sur la société. Prenons l'exemple de l'Angleterre où l'éclatement des familles et la médiocrité des politiques sociales en vigueur depuis plusieurs décennies ont créé une situation où des enfants sont élevés dans des foyers où il n'y a jamais eu de mariage fonctionnel, ni d'adulte ayant un emploi. En 2004-2005, on a dépensé 132,5 milliards de livres (environ 232 milliards de dollars canadiens) au titre de

l'aide sociale – le plus gros portefeuille administré par un organisme gouvernemental.<sup>4</sup> Ce qui est désolant, c'est que les milliards ainsi dépensés n'ont pas atteint l'objectif visé. Les deniers publics n'ont pas aidé les gens à trouver du travail ou à reprendre un style de vie plus autosuffisant. De fait, les analystes anglais soutiennent que, après avoir été admis à l'aide sociale, les gens sont oubliés. « Trop de gens sont oubliés », expliquent les auteurs d'un rapport sur la justice sociale en Grande-Bretagne, « et demeurent tributaires de l'aide sociale plusieurs années ».<sup>5</sup>

Pour ce qui est du Canada, la question qui se pose est donc celle-ci: avons-nous oublié certaines catégories de familles en présumant qu'elles ne peuvent faire rien de mieux que de recevoir de l'aide sociale? En refusant d'envisager certaines solutions à long terme, notamment la création d'une culture favorable aux parents mariés, avons-nous renoncé à véritablement venir en aide aux mères seules et aux familles désunies? Ignorer la réalité de ces familles et la pauvreté qu'elle engendre revient à dire que l'allègement de la pauvreté nous indiffère.

L'objet précis du présent rapport est la dépendance que crée la division des familles – la dépendance à l'égard de l'aide sociale résultant de l'absence d'une famille capable d'offrir l'aide requise. Cette aide sociale inclut les prestations d'aide, la garde d'enfant, les soins de santé et les subventions au logement. Tels sont les coûts que nous avons essayé d'évaluer à l'aide de trois sources différentes de données. Nous estimons que si l'éclatement des familles était réduit de moitié, les économies réalisées à l'échelle nationale seraient de 1,78 milliard de dollars par année. Il s'agit là d'une estimation très conservatrice. Les motifs qui nous ont conduits à retenir une telle estimation sont décrits plus loin dans le présent document.

\*\*\*\*

Nous employons l'expression « éclatement de la famille » au sens large: elle désigne les effets de l'abandon de l'idéal qu'un homme et une femme se sont fixé en se mariant, idéal qui consiste à élever ensemble des enfants et à observer comment grandissent leurs petits-fils et petites-filles. L'éclatement de la famille n'est pas un acte unique, comme un divorce ou la rupture d'un couple avec enfants ayant longtemps cohabité. Il comprend aussi la catégorie croissante des mères seules qui n'ont jamais été mariées ou qui n'ont jamais vécu avec le père de leurs bébés. En fin de compte, l'éclatement de la famille est lié à la création de familles brisées au point de départ.

Certes, les foyers brisés ne peuvent pas être réunifiés comme par magie et, dans certains cas, un divorce ou la monoparentalité est la moins pire des diverses solutions possibles. Nous ne donnons nullement à entendre que l'on puisse venir entièrement à bout de l'éclatement de la famille. En outre, le présent document ne traite pas des modes de vie où il n'y a pas d'enfant, bien que des études effectuées dans d'autres pays semblent indiquer que même les adultes sans enfants sont plus heureux, plus en santé et plus riches lorsqu'ils sont mariés que lorsqu'ils sont célibataires, divorcés ou séparés. Dans la présente étude, nous nous concentrons sur l'augmentation des dépenses publiques résultant de la monoparentalité, de la cohabitation et du divorce.

Bien que la présente étude soit la première du genre au Canada, il existe une importante documentation internationale sur le sujet. Signalons que les études effectuées par le Centre de justice sociale du Royaume-Uni méritent une attention particulière. Leurs auteurs disent

# L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

*Tous en payent le prix !*

« rejeter la vieille rengaine selon laquelle les politiques peuvent et doivent être parfaitement neutres au plan moral sous prétexte que cela est irréalisable concrètement. Bien qu'il faille éviter les leçons de morale (au sens péjoratif de cette expression), des rapports fondés sur un engagement sont indispensables à l'écologie sociale de la famille, de la collectivité et du pays et il convient donc d'encourager les familles qui sont formées sur la base de ces données ». <sup>6</sup>

Nous espérons que les générations futures seront en mesure de faire des choix bien informés au sujet de la famille, de réduire non seulement leur dépendance à l'égard du gouvernement, mais surtout, l'aliénation, le chaos émotionnel, la solitude, l'instabilité et la souffrance des foyers brisés. En analysant dans un esprit de compassion les données relatives à l'éclatement de la famille, on peut réduire ce type de souffrance dans le futur. Évaluer les dommages en termes financiers ne diminue pas le tort émotionnel de l'éclatement de la famille puisque ce tort n'est pas proprement quantifiable. Toutefois, une telle démarche permet de répondre à ceux qui prétendent que l'adoption d'une structure familiale n'importe aucunement et qu'elle s'apparente même à la sélection d'un produit de consommation courante, le choix d'un mode particulier de vie familiale ne valant guère plus que celui d'un modèle de voiture.

Si notre étude propose une évaluation quantitative de certains coûts que l'éclatement de la famille entraîne pour les contribuables, c'est que nous ne pouvons pas vraiment aider les gens à moins de leur offrir des solutions à long terme. Une solution à court terme peut prendre la forme de prestations d'aide sociale. Mais une solution à long terme doit offrir une véritable stabilité, une stabilité qui n'est pas entravée par de médiocres interventions gouvernementales. On ne peut proposer de solution à long terme si on n'analyse pas d'abord comment « se font » les familles au Canada aujourd'hui.

Nous voulons donner aux Canadiens des informations qui, aujourd'hui et dans le futur, leur permettront de faire des choix familiaux sains et de reconnaître que les décisions relatives à la vie personnelle ont des repercussions sur le trésor public.

## LE RÔLE DE LA FAMILLE DANS LA SOCIÉTÉ

Lorsque nous pensons à la famille, nous pensons généralement « vie privée », surtout lorsque, par exemple, il est question de la distinction entre la vie privée et la vie publique de personnalités bien connues.

Toutefois, la famille est tout à la fois profondément privée et inévitablement publique. Elle est honorée hors du foyer et on la considère comme une composante essentielle d'une société florissante. Les familles qui fonctionnent sont comme des boucliers invisibles: elles encouragent les personnes qui constituent nos collectivités dans l'espace public et, ce faisant, les aide à s'épanouir.

Lorsque les familles ne fonctionnent pas normalement, nous perdons tous les avantages de ces boucliers invisibles. La présente étude cherche également à attirer l'attention sur l'échec que représente le recours à l'aide sociale et sur l'urgence d'une solution à long terme :

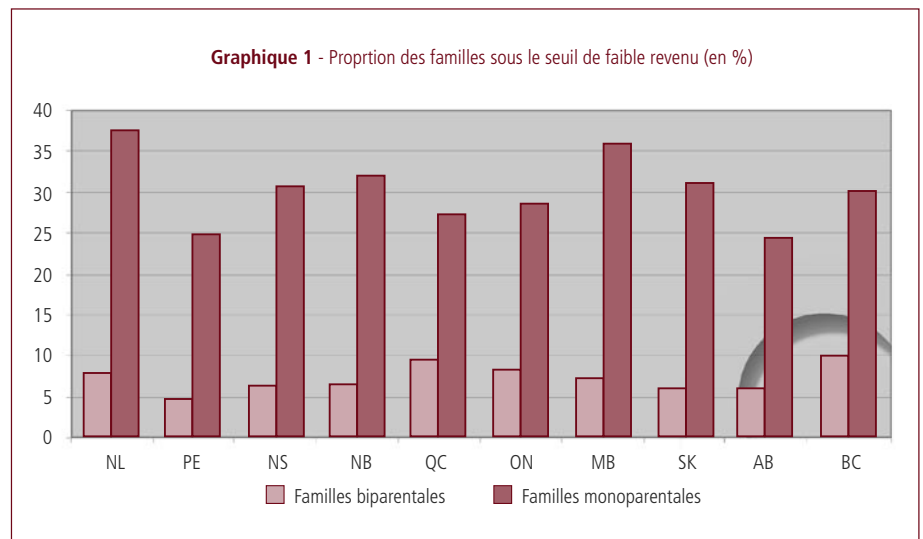


l'amélioration des structures familiales. Un rapport de 2005 de la province du Nouveau-Brunswick insiste sur l'incapacité de l'aide sociale de pourvoir concrètement aux besoins des familles et décrit cette aide comme « une mesure de dernier recours ». <sup>7</sup> Le graphique 1 indique le pourcentage des familles au-dessous du seuil de faible revenu (SFR), un indice établi par Statistique Canada qui tient compte de la taille des familles et du coût de la vie dans chaque région. C'est en Saskatchewan, où les familles monoparentales sont cinq fois plus susceptibles que les familles biparentales de passer sous le SFR, que l'on observe l'écart le plus spectaculaire. <sup>8</sup> En revanche, en Colombie-Britannique, le risque est d'un peu moins de trois fois plus grand pour les familles monoparentales.

Une évaluation en profondeur de la pauvreté en Grande-Bretagne, parue en 2006, définit l'éclatement de la famille au moyen des trois « D » : « dissolution, dysfonction et désertion paternelle ». <sup>9</sup> Tous ces facteurs contribuent à donner plus d'ampleur aux programmes gouvernementaux qui portent atteinte à la vie privée des familles.

Les programmes gouvernementaux qui offrent de l'aide aux familles pauvres ne sont pas une solution idéale; le gouvernement essaie de remédier à un échec – le manque de soutien privé ou familial. Et les conséquences d'une dépendance prolongée à l'égard de l'aide sociale peuvent être terribles. Selon un rapport de 2005 sur la situation des bénéficiaires de l'aide sociale au Nouveau-Brunswick, la dépendance à l'égard de l'aide sociale suscite chez beaucoup d'entre eux une perte d'estime de soi et un sentiment d'impuissance. « L'aide sociale conduit au suicide parce que, pour moi, très souvent, il y avait des trous noirs », a déclaré une personne. Un autre répondant a expliqué que « parce qu'il n'y a aucune porte de sortie, c'est terrible (...) ça conduit au suicide parce que c'est tellement dégradant. » <sup>10</sup>

Un rapport du Royaume-Uni paru en juillet 2007 souligne que les tentatives répétées des pouvoirs publics d'aider les pauvres ont échoué. Ce qui arrive, c'est que plus de jeunes gens reçoivent aujourd'hui de l'aide sociale qu'il y a 10 ans, et ce, même après que l'on ait mis en place un programme de 2 milliards de livres visant à réduire le chômage chez les jeunes. Le rapport insiste sur le fait que la pauvreté de ceux qui vivent en marge de la société devient plus enracinée, que l'échec des pouvoirs publics dans ce domaine est manifeste et que la véritable solution réside, non pas dans une aide accrue, mais plutôt dans une aide réduite et structurée différemment. Les auteurs mentionnent en outre que la structure



Source: Recensement de 2006 et estimations des auteurs

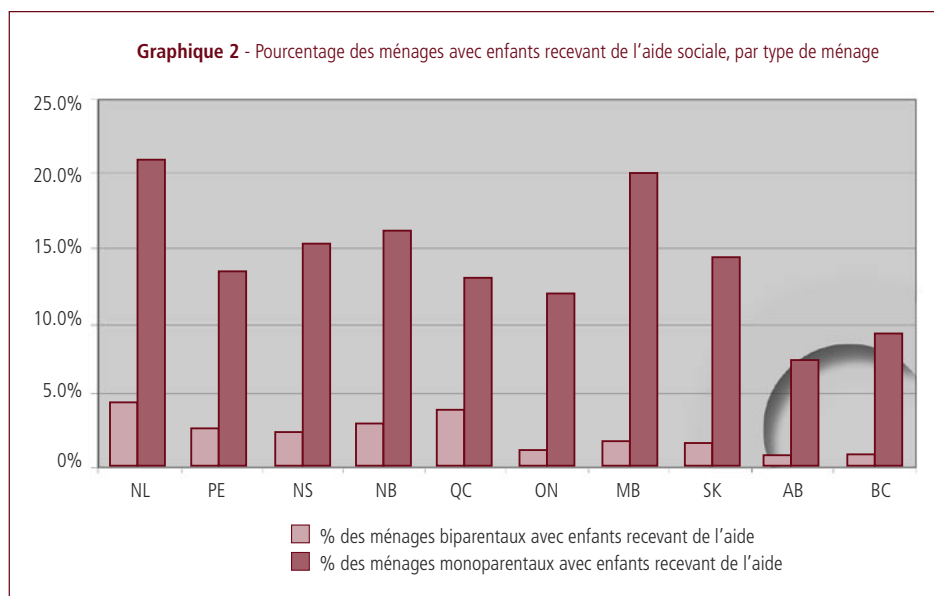
# L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

## Tous en payent le prix !

familiale est un élément fondamental de l'équation. Leur conclusion est que « les familles fondées par un couple déterminé (marié) dont au moins un membre travaille produisent les meilleurs résultats tant chez les enfants que chez les adultes, réduisent la probabilité d'une dépendance économique à l'égard de l'État et sont donc avantageuses pour l'ensemble de la société ». <sup>11</sup>

Comme les familles désunies sont proportionnellement beaucoup plus susceptibles d'être obligées de recourir à l'aide sociale, elles sont en réalité plus exposées au risque de devoir recourir à un soutien public. C'est pourquoi les familles désunies deviennent un phénomène « très public », et pas seulement parce qu'elles reçoivent des fonds publics.

Graphique 2 - Pourcentage des ménages avec enfants recevant de l'aide sociale, par type de ménage



Source: 2006 Census and HRSDC data on welfare within each province and calculations by authors

Les médias parlent constamment de foyers brisés, ce qui confirme aussi que les familles ont une dimension publique: « Selon une étude albertaine, la multiplicité des divorces augmente le taux d'abandon scolaire »; « Un lien entre la violence des ados et les foyers brisés: le taux de criminalité en hausse de 30 p. 100 depuis 1991 »; « Dans un jugement sollicité par suite d'un désaccord entre parents, la Cour d'appel donne raison à une fille contre son père ». <sup>12</sup>

Cela ne signifie pas que les familles intactes (ou les personnes) n'ont jamais besoin d'une aide sociale de l'État. Bien entendu, il y a des familles biparentales qui dépendent de l'aide sociale ou d'autres subventions directes, mais leur proportion

est beaucoup moins élevée que dans le cas des familles monoparentales. Et beaucoup de familles de toutes catégories bénéficient de programmes indirects et universels d'aide financière. Mais les statistiques indiquent clairement que les familles monoparentales sont plus dépendantes de programmes gouvernementaux que les familles biparentales stables. Comme l'indique le graphique 2, la proportion d'entre elles qui touche de l'aide sociale est beaucoup plus élevée. Les chefs de famille monoparentale sont plus susceptibles de recourir à l'aide publique, comme le logement subventionné et les subventions publiques au titre de la garde d'enfants. Bref, les foyers brisés utilisent les services financés à même les fonds publics dans des proportions plus élevées que les autres familles.

L'éclatement de la famille impose des coûts au trésor public. L'évaluation de ces coûts n'a pas pour objet de quantifier la souffrance émotionnelle, ni de pointer du doigt ceux qui ont souffert par suite de la désunion d'une famille. Il s'agit simplement de présenter les faits au sujet de la monoparentalité, du sort des enfants de familles monoparentales et des difficultés financières et émotionnelles qu'entraîne la désunion d'une famille pour que les Canadiens puissent mieux comprendre les conséquences des divers choix qui s'offrent à eux.

Plus précisément, les objectifs de notre rapport sont les suivants :

- montrer que nous devrions tous avoir à cœur la solidité des familles car elles sont le fondement de nos collectivités, de notre culture et de notre économie;
- expliquer que les diverses formes de familles ne procurent pas toutes les mêmes chances de succès à leurs membres; certaines réussissent mieux que d'autres en ce qui concerne les résultats sociaux et leurs besoins d'appui public, et d'autres sont plus susceptibles de ne pas pouvoir s'aider et d'exiger même des soins qui dépassent la capacité de la famille élargie et de la collectivité;
- permettre aux Canadiens de mieux apprécier les avantages sociaux, économiques et personnels objectivement démontrables résultant du mariage;
- sensibiliser les décideurs publics aux avantages du mariage et aux coûts qu'entraîne l'éclatement des familles et des mariages.

## **APERÇU DE LA FAMILLE CANADIENNE**

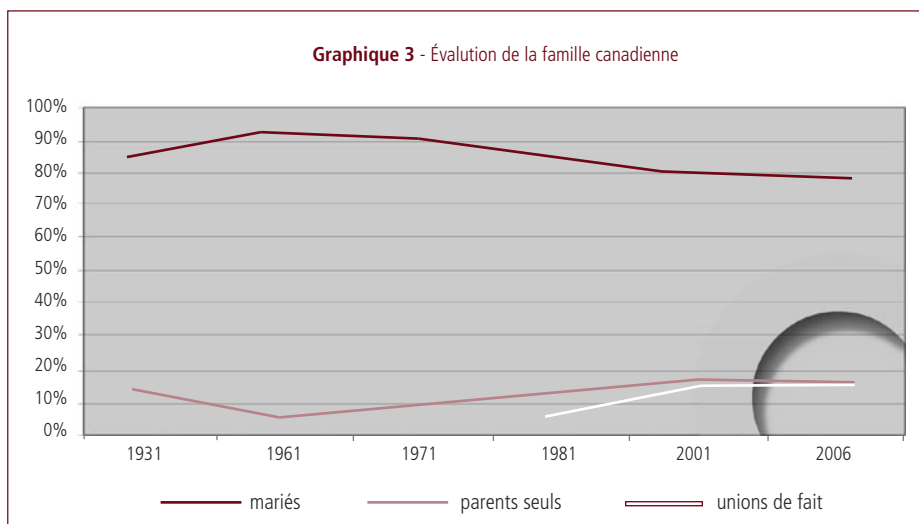
Comme l'indique le graphique,<sup>13</sup> à l'heure actuelle, monoparentalité et union de fait sont les deux formes de famille qui progressent au Canada. À première vue, cela peut sembler une évolution sans signification particulière. Toutefois, les données indiquent que la monoparentalité et l'union de fait sont des formes de famille moins stables que la biparentalité fondée sur un mariage.<sup>14</sup> À l'époque où la loi canadienne sur le divorce a été libéralisée, il était généralement présumé que ce qui est bon pour les parents est bon pour les enfants. Des études indiquent que ce n'est pas le cas. Le fait pour un couple d'être ou de ne pas être marié prédit de façon remarquablement exacte le sort des enfants selon plusieurs critères de sciences sociales, et ce, même lorsque les facteurs économiques sont exclus. Les enfants de parents mariés réussissent généralement mieux selon plusieurs indices : ils sont notamment moins susceptibles de consommer de la drogue et d'abandonner leurs études, et ils deviennent sexuellement actifs plus tard que les enfants relevant d'autres structures familiales.<sup>15</sup> Le mariage est aussi un indice de bonheur accru et de meilleure santé pour les parents.<sup>16</sup> Bref, la nature de la famille est importante et, comme l'indique la présente étude, elle l'est pour assurer une économie solide.<sup>17</sup>

# L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

## Tous en payent le prix !

Le sceptique pourrait admettre que le divorce est un problème, mais pourquoi devrait-on se soucier des unions de fait? Deux adultes dévoués qui se soutiennent l'un l'autre et que seul un bout de papier distingue d'un couple marié? Les raisons pour lesquelles l'union de fait est problématique ne sont peut-être pas évidentes; c'est du moins ce que les données obligent à conclure. Les unions de fait se brisent plus facilement (et, pour les enfants, cela équivaut à un divorce). On a écrit beaucoup de livres sur le caractère imprévisible et peu fiable des unions de fait.<sup>18</sup> Ce sont des unions où deux personnes décident en toute conscience de ne pas s'engager à vie — la conséquence d'un certificat de mariage.

Graphique 3 - Évaluation de la famille canadienne



Source: Statistique Canada

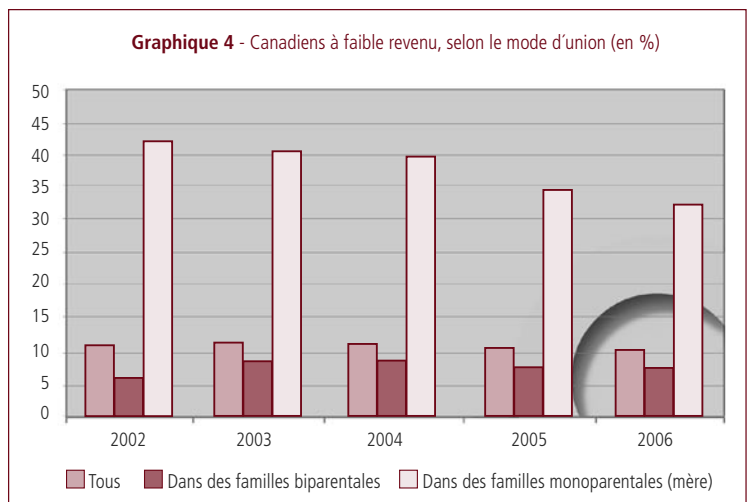
Les deux scénarios peuvent aboutir à une situation de monoparentalité, c'est-à-dire à l'absence totale d'un parent, généralement le père. Et, ici encore, tant les États-Unis que le Royaume-Uni, et sans doute le Canada, sont témoins des effets de l'absence du père sur la société. David Blankenhorn, un démocrate américain de tendance libérale et un auteur qui se décrit comme un « fanatique du mariage », a fait paraître il y a plus d'une dizaine d'années un ouvrage important intitulé *Fatherless America*. Le Royaume-Uni a, lui aussi, commencé à prendre conscience des effets néfastes de la monoparentalité sur la sécurité

des collectivités et sur le bien-être des enfants. C'est là une des conclusions de *Breakdown Britain*, une étude volumineuse et documentée portant sur diverses solutions envisagées pour remédier à la dégradation de la culture et de la société britanniques, y compris l'institution familiale.

Il y a lieu de répéter que certains enfants provenant de foyers brisés peuvent réussir et arrivent à s'épanouir, et il y a lieu de s'en réjouir. Mais, si on procède à une analyse statistique de la réalité, force est de conclure que ces enfants sont plus susceptibles de ne pas réussir. Et cacher cette réalité ne peut qu'accroître les difficultés des générations futures. Par rapport au Royaume-Uni et aux États-Unis, le Canada apparaît comme un retardataire dans les études sur la famille. Beaucoup de Canadiens continueront de débattre de l'importance de la structure familiale; et pourtant cette question a été définitivement réglée dans d'autres pays. Ce qu'il faut débattre, ce n'est pas la question de savoir si l'absence de deux parents mariés est importante pour les enfants, mais plutôt celle de savoir ce qu'il faut faire compte tenu du fait qu'elle l'est.

Il ne fait aucun doute que la proportion des familles biparentales mariées diminue à mesure qu'augmente le nombre des familles monoparentales ou fondées sur une union de fait.<sup>19</sup> Cette tendance nuit à la stabilité économique puisque les adultes mariés participent généralement plus pleinement à l'économie et produisent des recettes fiscales accrues et aussi parce que, lorsque la pauvreté se répand par suite de la désunion des familles, les coûts des programmes d'aide publique augmentent. L'éclatement de la famille entraîne également des coûts indirects pour diverses institutions publiques, y compris les systèmes de soins de santé et d'éducation, les services de police et les tribunaux.

Cela dit, bien que la famille canadienne évolue, elle n'évolue pas de manière uniforme dans l'ensemble du pays. Dans la plupart des provinces, les parents mariés demeurent la norme, et ce, malgré la montée de la cohabitation et de la monoparentalité. La grande exception à cette règle est le Québec, où la cohabitation est beaucoup plus répandue. Seulement 54,5 p. 100 des familles québécoises ont à leur tête des parents mariés, alors que la moyenne dans le reste du Canada (à l'exclusion des territoires) est de 72,3 p. 100. Inversement, 28,8 p. 100 des familles au Québec reposent sur des unions de fait, alors que le pourcentage dans le reste du Canada est de 11,7 p. 100. Enfin, 34,6 p. 100 des couples vivent en cohabitation au Québec, la moyenne canadienne à l'exclusion du Québec étant de 13,4 p. 100.<sup>20</sup>



Source: Statistique Canada

Selon Statistique Canada, « quelle que soit la situation par rapport au marché du travail du principal bénéficiaire à revenu, les enfants de familles monoparentales sont beaucoup plus vulnérables à un faible revenu que les enfants de familles biparentales ».<sup>21</sup>

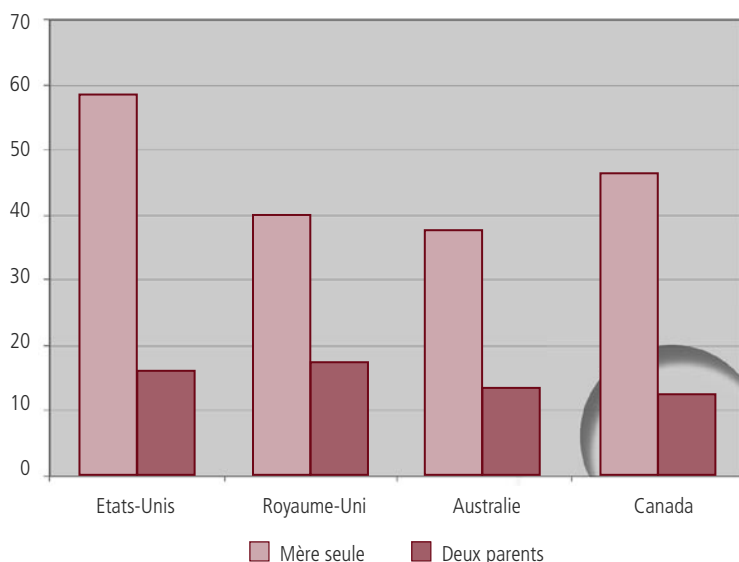
Le graphique 4 indique que la proportion des chefs de famille monoparentale (et de leurs enfants) vivant dans la pauvreté est très élevée par rapport à celle des familles biparentales et du grand public canadien. La pauvreté chronique est liée à la monoparentalité.

Dans une étude parue en 2003 sur l'appauvrissement et l'affranchissement de la pauvreté, deux éminents chercheurs canadiens concluent que « invariablement, un changement de situation familiale fondé sur le passage de la monoparentalité à toute autre catégorie diminue la probabilité de passer à un niveau inférieur de revenu, à tel point que, dans la plupart des cas, la probabilité d'une baisse de revenu diminue de plus de moitié par rapport à celle des personnes qui demeurent mères monoparentales. »<sup>22</sup>

Le lien entre structure familiale et pauvreté a été observé dans tous les pays de l'OCDE.

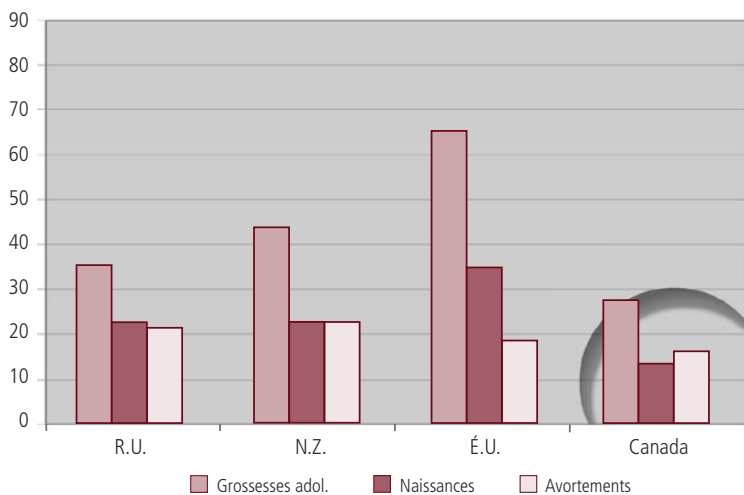
## L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE : Tous en payent le prix !

**Graphique 5 - Taux de pauvreté infantile, selon le type de famille (en %)**



Source: Politiques sociale, types de famille et situations des enfants dans divers pays de l'OCDE<sup>23</sup>

**Graphique 6 - Comment le Canada se comparait à d'autres pays en 2002**



Source: United Kingdom, Office for National Statistics; New Zealand, Statistics New Zealand; United States, National Center for Health Statistics and Canada, McKay, A. (2006). Trends in teen pregnancy in Canada with comparisons to U.S.A. and England/Wales. *The Canadian Journal of Human Sexuality*

On trouvera au graphique 5 une sélection de pays et le pourcentage des enfants vivant dans la pauvreté, selon le type de famille. Comme on peut le constater, la situation du Canada ne diffère guère de celles des autres pays occidentaux.

Un autre aspect du problème de la pauvreté est la fréquence des grossesses chez les adolescentes. Les mères adolescentes seules risquent de devoir élever leurs enfants dans la pauvreté, et les enfants de foyers brisés sont sexuellement actifs à un âge plus précoce, ce qui augmente leur risque de devenir à leur tour chefs de famille monoparentale à l'adolescence. Les taux de grossesse chez les adolescentes sont moins élevés au Canada que dans les pays comparables de l'OCDE.

On trouvera au graphique 6 une comparaison internationale des taux de grossesse chez les adolescentes.

Un autre facteur lié à la pauvreté est le pourcentage des enfants vivant dans une famille monoparentale. Le Canada se situe à peu près au même niveau que les autres pays comparables. Au Canada, en 2006, un enfant sur quatre vivait dans une famille monoparentale, les pourcentages correspondants aux États-Unis et au Royaume-Uni étant respectivement de 28 p. 100 et de 26 p. 100.<sup>24</sup>

## LE COÛT DE L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE À L'ÉCHELLE MONDIALE

La présente étude est la première du genre au Canada. Toutefois, des évaluations semblables ont déjà été effectuées aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni.

En Nouvelle-Zélande, un rapport paru en 2008, fruit d'une collaboration d'un centre d'études économiques et d'un centre d'études des politiques familiales, indique que le coût annuel de l'éclatement de la famille est d'environ 1 milliard de dollars néo-zélandais (environ 640 millions de dollars canadiens), soit près de 300 dollars néo-zélandais (ou 200 dollars canadiens) par contribuable. Ce rapport analyse les dépenses que l'éclatement de la famille occasionne en termes de programmes sociaux, de crédits d'impôts et de services correctionnels, de santé, de justice, de police et d'habitation.<sup>25</sup> De même, un rapport paru en 2008 et préparé par quatre organismes américains de politiques familiales estime à 12 milliards de dollars E.U. le coût du divorce et des grossesses hors mariage, ce coût résultant de la hausse des budgets de lutte contre la pauvreté et de programmes de justice pénale et d'éducation.<sup>26</sup> En plus des coûts afférents aux programmes de justice pénale et d'éducation, le rapport américain tient compte des manques à gagner relatifs aux recettes fiscales : les adultes qui ont grandi dans la pauvreté gagnent généralement moins à cause du caractère plus limité de leurs possibilités d'emploi et de problèmes à plus long terme.<sup>27</sup> Les auteurs ont également estimé les économies qui seraient réalisées si l'éclatement de la famille était complètement supprimé.

	Coût annuel que l'éclatement de la famille impose au trésor public	Coût de l'éclatement de la famille en % du total des dépenses publiques	Coût de l'éclatement de la famille, en dollars canadiens
Royaume-Uni	37,03 milliards de livres (2009)	6,3 %	66 milliards de \$
Nouvelle-Zélande	1 milliard de dollars NZ (2008)	1,8 %	640 millions de \$
États-Unis	112 milliards de dollars EU (2008)	2,1 %	140 milliards de \$

Sources: Nouvelle-Zélande : Family First and NZIER; États-Unis : Georgia Family Council and Institute for American Values; Royaume-Uni: Relationships Foundation

Selon toute vraisemblance, l'étude la plus intéressante pour les Canadiens est celle effectuée au Royaume-Uni. Un rapport publié en 2009 par la *British Relationships Foundation*, un centre d'études dont la mission est de renforcer et d'améliorer les rapports sociaux afin d'affermir la société, estime le coût de l'éclatement de la famille à 37,03 milliards de livres (environ 66 milliards de dollars canadiens).<sup>28</sup> Les auteurs de l'étude ont obtenu ce chiffre en tenant compte des crédits d'impôts accordés aux chefs de famille monoparentale, des autres prestations versées aux parents seuls, des coûts de logement, des prestations d'urgence en matière d'habitation, de diverses dépenses publiques afférentes à la santé, aux tribunaux et à la justice, de la hausse des coûts de l'éducation et du coût des enfants confiés aux services sociaux en raison de l'éclatement de leur famille.<sup>29</sup>

# L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

## *Tous en payent le prix !*

Un autre rapport du *Centre for Social Justice*, établi à Londres, estime que le coût de l'éclatement de la famille au Royaume-Uni est de 20 milliards de livres (35,4 milliards de dollars canadiens) par année, « dont une part importante correspond aux prestations versées aux chefs de famille monoparentale ». <sup>30</sup> Et le rapport d'ajouter : « S'il y avait moins de foyers brisés et moins de monoparentalité, il y aurait moins d'enfants confiés aux soins de l'État, moins de sans-abri, moins de toxicomanie, moins de crimes, une demande inférieure de services de santé et d'orthopédagogie, un meilleur rendement scolaire moyen et moins de chômage... Il s'ensuivrait que les contribuables auraient moins d'impôts à payer et que le rendement de l'économie serait supérieur dans l'ensemble du pays ». <sup>31</sup>

Le *Centre for Social Justice* a fait beaucoup de recherches et de sondages et conclu que l'éclatement de la famille est le plus court chemin vers la pauvreté, surtout lorsqu'il s'accompagne d'échecs scolaires, de dépendance économique et de chômage, d'endettement personnel élevé et de toxicomanie. Le Centre présente d'abord la bonne nouvelle : la pauvreté infantile au Royaume-Uni a diminué ces dix dernières années et « la proportion des couples parentaux vivant dans la pauvreté est passé de 25 p. 100 à 20 p. 100. » <sup>32</sup>

Toutefois, on ajoute que, parallèlement à cette évolution positive, le taux de pauvreté chez les chefs de famille monoparentale est demeuré « presque inchangé » et que « 48 p. 100 des chefs de famille monoparentale vivent dans la pauvreté, par rapport à 23 p. 100 dans le cas des hommes et des femmes célibataires, les deux autres catégories les plus à risque ». <sup>33</sup>

Les coûts internationaux de l'éclatement de la famille ne peuvent pas être comparés directement parce que les méthodologies varient d'un pays à un autre. De plus, ces chiffres ne peuvent pas être comparés directement aux nôtres. Cependant, il y a une documentation de plus en plus riche sur cette question et elle n'autorise aucun doute sur les coûts très réels de l'éclatement de la famille.

## **MÉTHODOLOGIE – RÉSUMÉ**

La présente étude a pour objet d'estimer les montants que les gouvernements canadiens et, partant, les contribuables, économiseraient si le nombre de foyers brisés au Canada diminuait. Nous ne soutenons pas que c'est uniquement pour des raisons financières que nous devrions limiter l'éclatement des familles, ni même que ces raisons sont celles qui importent le plus. Manifestement, le plus grand tort causé par l'éclatement de la famille est la souffrance personnelle, l'instabilité et la détérioration des familles et des réseaux solides qui en résultent. Mais le divorce et les grossesses hors mariage ne sont pas sans conséquences financières et ce sont ces dernières que nous évaluons.

Dans un monde parfait, tous les enfants grandiraient avec leurs parents mariés. Mais le monde dans lequel nous vivons n'est pas parfait; il y a des mariages et des relations aux effets tellement destructeurs qu'un divorce ou une séparation est la meilleure solution. Aux fins de la présente étude, nous avons tenté d'établir ce qui se produirait si nous obtenions une réduction importante, mais réaliste, et plus précisément une réduction de 50 p. 100, du nombre de foyers brisés.



Nous avons utilisé une étude de Finnie et Sweetman indiquant que le passage de la monoparentalité à la biparentalité affranchit de la pauvreté plus de la moitié des personnes seules vivant dans la pauvreté.<sup>34</sup> Après avoir analysé tous les programmes utilisés par les familles monoparentales, nous avons estimé la proportion des dépenses de programmes destinées aux foyers brisés.

Nous étudions le travail de Finnie et Sweetman pour comprendre comment les foyers brisés devenant intacts peuvent influencer la réduction de la pauvreté et les dépenses. Selon Finnie et Sweetman, si les chefs de famille monoparentale pouvaient faire partie d'un ménage biparental, la pauvreté chuterait. Ils estiment que, parmi les chefs de famille monoparentale pauvres qui deviennent partie intégrante d'une famille intacte, 54,8 p. 100 s'affranchissent de la pauvreté. En s'appuyant sur cette donnée et sur les équations de Finnie et de Sweetman, nous avons déterminé que les dépenses au titre des programmes d'allègement de la pauvreté diminueraient d'environ 25 p. 100.

Pour des raisons de simplicité, nous avons postulé une baisse de 50,0 p. 100 plutôt que de 54,8 p. 100 de la proportion des familles monoparentales pauvres qui s'affranchiraient de la pauvreté grâce à la création d'un ménage biparental.<sup>35</sup> De la même manière, nous avons adopté l'estimation la plus conservatrice du coût de l'éclatement de la famille dans chaque cas, ce qui a eu pour effet, d'une part, l'exclusion des programmes qui ne sont pas destinés principalement aux familles monoparentales même si beaucoup de ces familles tablent sur eux et, d'autre part, l'attribution d'un même coefficient de pondération à tous les prestataires d'aide sociale dans l'estimation des réductions, et ce, bien que les familles avec enfants reçoivent un montant par habitant plus élevé d'aide financière et non financière. Un parent seul ayant trois enfants à charge, par exemple, reçoit des prestations plus élevées que quatre célibataires sans enfants recevant de l'aide sociale, ou que deux couples sans enfants recevant une telle aide.

Nous avons également exclu les programmes d'exécution de décisions relatives aux pensions alimentaires, les refuges pour les femmes et les enfants exploités, les programmes de médiation visant à aider les parents en instance de divorce à s'entendre sur la garde des enfants et le régime de placement familial, dont la plupart des bénéficiaires proviennent de foyers brisés. Nous avons ignoré ces services, non parce qu'ils sont de peu d'importance ou sans rapport avec les foyers brisés, mais parce que qu'il est difficile d'obtenir les informations requises. De même, la présente étude ne porte que sur les coûts financiers immédiats de l'éclatement de la famille, et non sur les coûts indirects, comme les frais supplémentaires de santé, d'éducation et de justice, ou les coûts non financiers, comme les taux plus élevés de dépression et les niveaux plus élevés de stress chez les adultes et les enfants témoins de l'éclatement de leur famille.

Nous n'avons pas non plus tenu compte des coûts dont l'existence est avérée mais qui ne peuvent être mesurés avec précision, par exemple les dépenses des programmes sociaux destinés aux autochtones partout au pays et qui ont pour effet d'atténuer les conséquences financières de l'éclatement de la famille, les dépenses des programmes destinés aux jeunes à risque qui sont disproportionnellement axés sur les enfants de familles monoparentales, les dépenses juridiques au titre des procédures de divorce et beaucoup d'autres.

# L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

## Tous en payent le prix !

Afin de centrer l'attention sur les coûts de l'éclatement de la famille plutôt que sur notre méthodologie, nous avons préféré dans tous les cas sous-estimer sensiblement les répercussions financières de l'éclatement de la famille. Nous espérons que l'on disposera de données plus exactes dans le futur pour analyser cet aspect fondamental de la vie canadienne, pour améliorer notre compréhension du problème et pour évaluer les meilleurs moyens de réduire l'éclatement des familles.

### UN MOT SUR LA PAUVRETÉ ET LES PEUPLES AUTOCHTONES AU CANADA

Bien qu'il y ait chevauchement entre les Canadiens vivant dans la pauvreté, les Canadiens dépendant de l'aide sociale et d'autres programmes sociaux et les autochtones, les dépenses consacrées à affranchir les autochtones de la pauvreté ont été exclues de la présente étude.

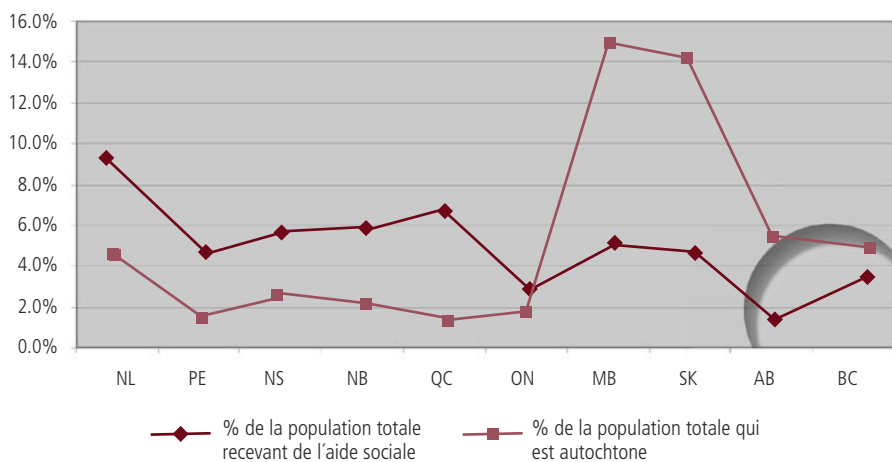
Plusieurs facteurs contribuent à accroître la complexité de cette question.

Premièrement, le taux d'éclatement de la famille semble être très élevé dans les collectivités autochtones bien qu'aucune étude systématique de ce phénomène n'ait été faite jusqu'à maintenant.<sup>36</sup>

Deuxièmement, les facteurs à l'origine de l'éclatement de la famille dans les collectivités autochtones diffèrent de ceux que l'on observe dans l'ensemble de la population. Ils sont liés à plusieurs causes profondes qui exigeraient une étude particulière.

Troisièmement, beaucoup des prestations offertes aux autochtones ne sont pas déterminées en fonction de critères de revenu, ni administrées par les provinces. C'est le cas notamment de la National Insured Health Benefit (NIHB). Pourtant, les autochtones, surtout ceux qui habitent les régions urbaines, bénéficient des programmes de logement, d'aide sociale et d'autres formes d'aide, mais les informations requises pour isoler une catégorie de dépenses (universelles) d'une autre (dépenses déterminées selon des critères de revenu et liées à la situation familiale) ne sont pas disponibles. Ce qui est clair, toutefois, c'est que le lien entre la pauvreté et les autochtones du Canada est fort et tragique. Comme l'indique le graphique 7, surtout en dehors du Québec et de l'Ontario,

Graphique 7 - Niveaux de pauvreté et population autochtone dans les provinces canadiennes



Source: Statistique Canada, données du recensement de 2006 et estimations des auteurs

les provinces où les autochtones représentent une part plus élevée de la population ont également une part plus élevée de leur population qui reçoit de l'aide sociale. Tout programme qui rend les services sociaux plus efficaces aidera les autochtones, de même que tous les Canadiens. Et on peut en dire tout autant d'une diminution du nombre de foyers brisés.

## LE COÛT DE L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE AU CANADA

À l'échelle nationale, des dépenses totalisant près de 7 milliards de dollars suffisent à peine pour couvrir le coût des programmes destinés aux foyers brisés. Si on pouvait réduire de moitié le nombre des foyers brisés, et si on postule que, par suite du changement intervenu dans la situation des familles, la moitié de cette moitié s'affranchirait de la pauvreté, les coûts qu'imposent aux contribuables l'allègement de la pauvreté chez les foyers brisés et les familles monoparentales seraient réduits d'au moins 1,78 milliard de dollars par année.

Le tableau ci-dessous indique la portion des programmes provinciaux de chaque catégorie (revenu, logement, garde d'enfant, assurance-médicaments, et subventions médicales) réservée aux adultes et aux enfants de familles monoparentales. Ces chiffres reposent

Province	Revenu (en milliers de dollars)	Logement (en milliers de dollars)	Garde d'enfants (en milliers de dollars)	Autres (en milliers de dollars)	Coût total de l'éclatement de la famille (en milliers de dollars)
T.-N.	\$119,103	\$17,899	\$1,290	\$371	\$138,663
I.-P.-E.	\$29,719	\$4,708	\$2,791	\$209	\$37,427
N.-E.	\$190,818	\$19,548	\$14,416	n/a	\$224,782
N.B.	\$91,315	\$30,143	\$5,207	\$8,979	\$135,644
P.Q.	\$1,258,022	\$137,096	n/a	\$153,710	\$1,548,828
ON	\$1,346,113	\$714,464	\$299,863	\$857,427	\$3,217,866
MB	\$92,439	\$43,458	\$41,602	\$6,894	\$184,392
SK	\$215,266	\$18,809	\$10,295	\$3,593	\$247,963
AB	\$169,857	\$162,485	\$68,666	\$19,224	\$420,231
C.-B.	\$126,157	\$82,277	\$404,626	\$81,375	\$694,434
Canada					<b>\$6,850,231</b>

Source: Archives provinciales et estimations des auteurs

## L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

*Tous en payent le prix !*

sur les dépenses totales au titre de ces programmes dans chaque province, la population admissible à chaque programme et les parts de membres de familles monoparentales admissibles à chaque programme.

Faire partie d'une famille intacte protège les adultes et les enfants contre la pauvreté. Lorsque prend fin un mariage ou une union de fait, les femmes et les enfants sont beaucoup plus susceptibles de tomber dans la pauvreté que leurs contreparties dans les familles intactes, et ce, même lorsque l'on tient compte de l'effet de la condition socioéconomique. De même, lorsque des chefs de famille monoparentale deviennent parents mariés, ou partie d'un ménage biparental, ils sont beaucoup moins susceptibles de demeurer pauvres que ceux qui demeurent chefs de famille monoparentale. Cela se produit soit en mariant le père ou la mère de leurs enfants, ou en ajoutant un beau-parent à la famille; autrement, cela se produit lorsque les enfants atteignent l'âge de 18 ans et quittent le foyer.

Beaucoup de sociologues ont cherché à expliquer pourquoi le fait de faire partie d'un couple marié procure des avantages économiques.<sup>37</sup> Certains soupçonnent que le mariage avive le sens des responsabilités des deux époux alors que d'autres privilégient les explications économiques en insistant sur la capacité des deux partenaires de se spécialiser et de répartir les nombreuses tâches que requiert l'entretien d'une famille selon les talents et les aptitudes de chacun. À un niveau très élémentaire, les ménages biparentaux ont deux adultes pouvant gagner un salaire.

Le tableau ci-dessus indique les économies que pourrait réaliser chaque province si elle voyait le nombre des foyers brisés diminuer de 50 p. 100 et s'il en résultait une baisse de 50 p. 100 de l'aide qu'elle leur accorde.

(Voir la section méthodologie, où l'on explique pourquoi ces pourcentages ont été utilisés.) Ce graphique indique en outre le nombre d'adultes et d'enfants qui, en devenant ou en demeurant membre d'une famille fonctionnelle entière, éviterait la dépendance à l'égard du gouvernement.

Province	Économies au titre des programmes gouvernementaux (en milliers de dollars)	Adultes dans une famille intacte qui ne reçoit plus d'aide sociale	Enfants dans une famille intacte qui ne reçoit pas d'aide sociale
T.-N.	\$34,665.83	1,625	2,450
I.-P.-E.	\$9,356.70	225	400
N.-E.	\$56,195.40	2,075	3,425
N.-B.	\$33,911.05	1,750	2,725
P.Q.	\$387,206.95	12,550	20,200
ON	\$804,466.62	17,700	29,900
MB	\$46,098.12	2,525	5,175
SK	\$61,990.70	1,800	3,700
AB	\$105,057.77	2,600	4,900
C.-B.	\$173,608.56	4,550	7,350
Canada	\$1,712,557.71	47,400	80,225

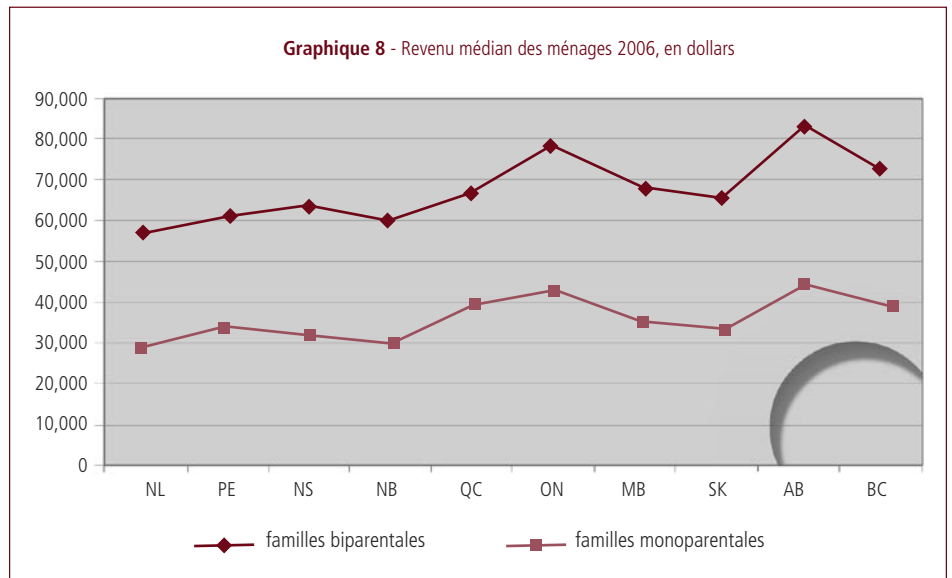
Bref, on réaliserait des économies d'au moins 2 milliards de dollars par année, ce qui signifie que près de 50 000 adultes et plus de 80 000 enfants n'auraient plus besoin d'aide sociale.

Bien entendu, la réduction de la souffrance et des traumatismes que l'on observerait dans toutes les catégories socioéconomiques si le nombre de foyers brisés était réduit de moitié serait beaucoup plus importante.

Les membres de familles qui demeurent intactes seraient plus heureux, plus en santé, plus riches, mais il y a aussi d'autres avantages qui rejaillissent par-delà ces familles.

Pour s'épanouir, le capital social doit reposer pour une bonne part sur des familles saines. Des quartiers où les modèles de comportement de jeune adulte masculin sont rares contribuent au machisme, à la violence et à l'irresponsabilité chez les jeunes hommes, ce qui nuit même aux enfants qui vivent avec leurs deux parents.<sup>38</sup> Des activités sociales simples, comme la participation à des associations de parents d'élèves et d'instituteurs (ou les Conseils consultatifs de parents) et à des associations communautaires ou de quartier, acquièrent plus d'importance lorsque le nombre de familles intactes est élevé, notamment parce que les adultes dans les familles biparentales ont le temps de s'engager dans ces activités.

À l'échelle nationale, les coûts que l'allègement de la pauvreté des foyers brisés et des familles monoparentales imposent aux contribuables seraient réduits d'au moins 1,7 milliard de dollars par année. Cette estimation est vraisemblablement conservatrice, mais elle représente tout de même une importante somme puisqu'elle correspond à un dixième du budget militaire annuel, ou à un dixième du coût de la mission canadienne en Afghanistan depuis son lancement jusqu'à 2011. La plus récente estimation du budget des Jeux olympiques de Vancouver de 2010 correspond aussi à 1,7 milliard de dollars.



Source: Statistique Canada, données du Recensement de 2006 et estimations des auteurs

# L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

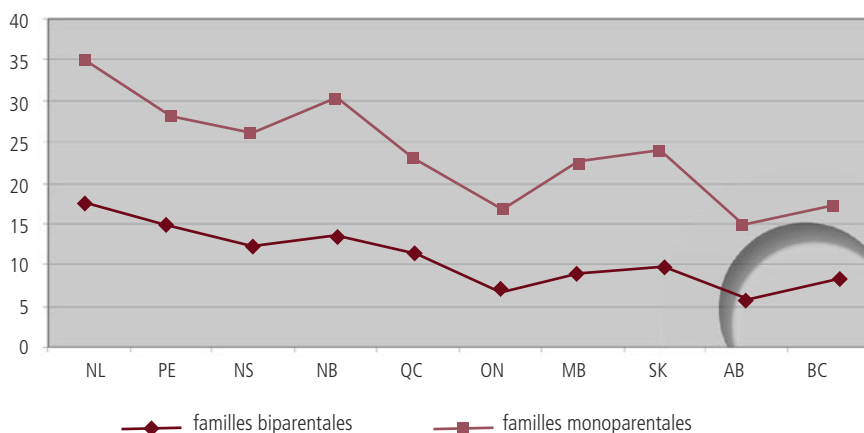
## Tous en payent le prix !

### ANALYSE

#### Tendances concernant la pauvreté et les revenus des ménages

L'analyse des tendances concernant les revenus des ménages, la relation entre type de famille et dépendance à l'égard des paiements de transfert, entre rémunération et risques de dépendance repose sur les données du recensement de 2006.

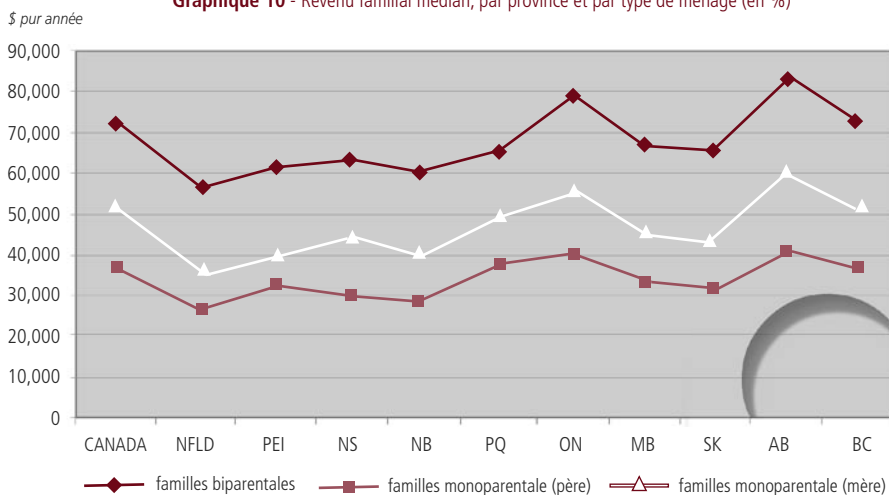
Graphique 9 - Proportion des familles sous le seuil de faible revenu SFR (en %)



Source: Statistique Canada, données du recensement de 2006 et estimations des auteurs

Comme l'indique le graphique 8, les ménages fondés sur un couple et les ménages monoparentaux ont des niveaux de revenu sensiblement différents. Dans chaque province, les ménages monoparentaux sont plus susceptibles de tomber sous le seuil de faible revenu (SFR), un seuil établi par Statistique Canada pour tenir compte des variations du coût de la vie d'une région à une autre, tel qu'illustré par le graphique 1. Comme l'indique le graphique 9, non seulement les ménages monoparentaux ont-ils des revenus inférieurs, mais la part de leurs revenus composée de paiements de transfert, tant universels que fondés sur les critères de revenu, est beaucoup plus grande que celle des ménages biparentaux.

Graphique 10 - Revenu familial médian, par province et par type de ménage (en \$)



Source: Statistique Canada, données du recensement de 2006 et estimations des auteurs

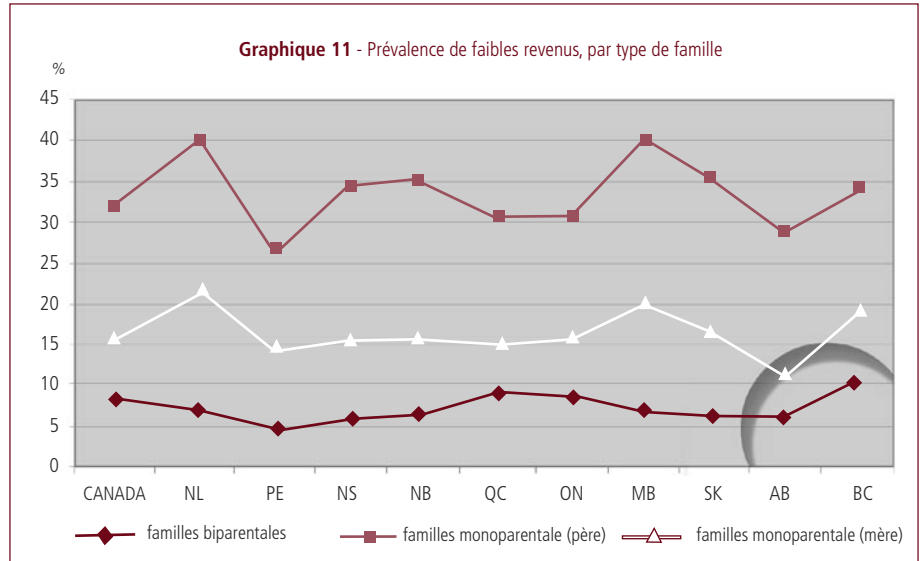
#### La féminisation de la pauvreté

L'analyse de la relation entre sexe et pauvreté révèle que toutes les familles monoparentales ne sont pas égales du point de vue du risque de sombrer dans la pauvreté et la dépendance. C'est ce qu'indique le graphique 10 : le revenu médian des familles monoparentales dont le chef est une femme est beaucoup plus faible que celui des familles monoparentales dont le chef est un homme, lequel est lui-même inférieur au revenu médian

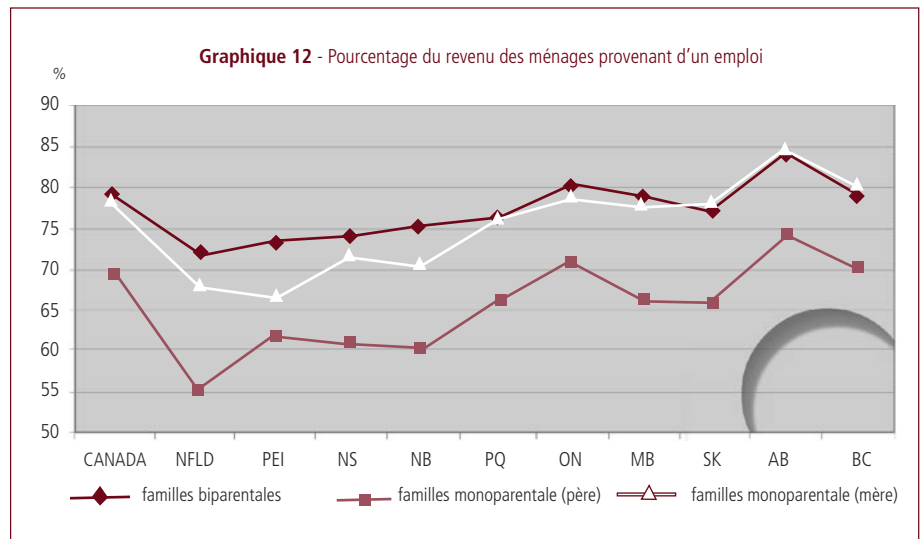
des familles biparentales. La part la plus importante des ménages monoparentaux dont le chef est une femme se trouve sous le seuil de revenu faible. Une part plus petite de chefs de famille monoparentale de sexe masculin et une part beaucoup plus petite de familles biparentales se trouvent sous le seuil (graphique 10).

Il existe une relation semblable dans le cas de la dépendance à l'égard des paiements de transfert exprimés en pourcentage du revenu total du ménage. Les familles biparentales sont celles qui sont les moins dépendantes de l'aide, les familles monoparentales dont le chef est un homme sont plus dépendantes et les familles monoparentales dont le chef est une femme sont les plus dépendantes. Pour ce qui est du revenu familial provenant d'une rémunération (par opposition à des paiements de transfert), les familles monoparentales dont le chef est un homme se tirent également mieux d'affaire que les familles monoparentales dont le chef est une femme. Enfin, sauf pour le Canada atlantique, les familles monoparentales dont le chef est un homme ont des revenus provenant d'une rémunération qui, en pourcentage des prestations gouvernementales, sont comparables à ceux des familles biparentales (graphique 13).

La part des familles monoparentales dont le chef est une femme est élevée partout au Canada. Un peu moins des trois quarts des ménages avec enfants sont biparentaux (un peu plus des trois quarts en Ontario et en Alberta), bien que la proportion des ménages biparentaux où les parents sont liés par le mariage plutôt que par une union de fait varie énormément. (Un tiers des couples québécois avec enfants ne sont pas mariés. Toutefois, en Ontario et en Colombie-Britannique, plus de neuf couples sur dix avec enfants sont mariés.) La proportion des familles monoparentales dont le chef est une femme varie entre 77,9 p. 100 au Québec et 82,3 p. 100 en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince Édouard, ce qui représente un écart assez mince.



Source: Statistique Canada, données du recensement de 2006 et estimations des auteurs

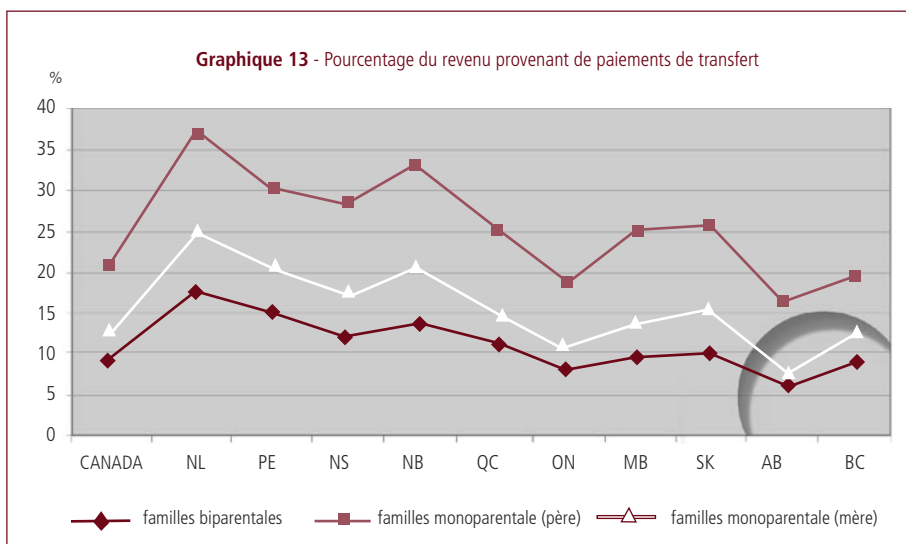


Source: Statistique Canada, données du recensement de 2006 et estimations des auteurs

# L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

## Tous en payent le prix !

Bref, la pauvreté engendrée par l'éclatement de la famille est en grande partie un enjeu féminin. Si nous tenons réellement à améliorer le niveau de vie des femmes, surtout celui des mères, nous devons réduire l'éclatement de la famille. Le diagramme à secteurs figurant dans l'Analyse approfondie à l'échelon provincial (Appendice D à la page 38) illustre la prépondérance de divers types de ménage dans chaque province, de même que dans l'ensemble du Canada.



Source: Statistique Canada, données du recensement de 2006 et estimations des auteurs

Si les liens entre adultes n'étaient que cela, il n'y aurait pas lieu de se préoccuper des diverses formes de famille. Toutefois, les enfants dont les parents se séparent sont encore plus vulnérables à la pauvreté et les décisions prises par leurs parents ont un effet profond sur leur vie. Les enfants de familles monoparentales sont sensiblement plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les enfants de familles biparentales.

Partout au Canada, les familles monoparentales risquent plus d'être tributaires de l'aide sociale que les familles biparentales.



## FOIRE AUX QUESTIONS

### *Qu'en est-il des cas où le divorce est la meilleure solution pour tous?*

Il y a des circonstances où le divorce est la solution qui cause le moins de préjudice. Dans ces cas, nous devrions faire tout ce qui est possible pour que les enfants des parents divorcés aient de bons rapports avec ces derniers et qu'il y ait des programmes sociaux en place pour combler les besoins que les parents ne peuvent satisfaire. Toutefois, la tendance constante à faciliter le divorce a eu pour effet que le divorce est aujourd'hui considéré comme rien de plus qu'un autre choix que des adultes peuvent exercer selon leur bon-vouloir. On pourrait faire l'analogie suivante : nous consacrons beaucoup d'efforts à guérir les maladies. Mais nous admettons tous que la prévention vaut mieux qu'un remède et, quelle que soit l'efficacité d'un traitement, nous préférerions tous ne pas contracter une maladie plutôt que d'avoir à la guérir. Il est difficile de déterminer les circonstances où le divorce est vraiment nécessaire, mais lorsqu'il l'est, faisons tout ce qu'il est possible de faire pour en atténuer le choc.

### *Qu'en est-il des coûts que doivent assumer les personnes qui demeurent aux prises avec un mariage boiteux?*

Très peu de mariages n'éprouvent pas au moins quelques difficultés, mais très peu de mariages sont tellement pénibles qu'il faille envisager le divorce comme solution. Mettre fin ou de ne pas mettre fin à un mariage est une question morale qui relève de la conscience personnelle. Cela dit, la tradition occidentale conçoit généralement le divorce comme quelque chose de tragique qu'il vaut mieux éviter et va parfois jusqu'à l'interdire entièrement. Personne ne conteste que le divorce ait des effets préjudiciables sur les enfants. Les enfants de familles monoparentales sont plus susceptibles d'avoir une santé physique et mentale médiocre, d'abandonner leurs études et de souffrir d'abus. Ils sont également moins susceptibles d'avoir eux-mêmes des rapports sains à l'âge adulte.<sup>39</sup> S'il est vrai que nous avons peut-être eu trop rarement recours au divorce dans le passé, on ne saurait par ailleurs douter du fait que, aujourd'hui, nous sommes tombés dans l'excès contraire.

### *Vous présumez que l'éclatement de la famille engendre la pauvreté. N'est-ce pas plutôt la pauvreté qui cause l'éclatement de la famille?*

Il est vrai que, comme dans la plupart des analyses de sciences sociales, la direction de la causalité ne peut pas être démontrée de manière concluante. Il est raisonnable de se demander si le stress causé par les difficultés financières peut exacerber des rapports conjugaux déjà durement éprouvés, ce qui, dans certains cas, signifierait que c'est la pauvreté qui provoque l'éclatement de la famille plutôt que l'inverse.

Deux considérations obligent à relativiser ce point de vue. Premièrement, bien que le stress financier pesant sur un couple puisse causer son éclatement, la position financière d'un parent seul et de ses enfants après l'éclatement sera plus faible qu'elle ne l'était avant l'éclatement. Deuxièmement, le lien de causalité entre l'éclatement de la famille et la pauvreté peut être observé partout dans le monde occidental, dans les pays prospères et peu prospères, dans les périodes de forte croissance économique et de stagnation. Oui,

# L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

*Tous en payent le prix !*

une conjoncture économique difficile crée du stress pour les personnes et leur famille, mais les fluctuations du taux de divorce par rapport aux facteurs extérieurs ne changent pas la relation sous-jacente entre divorce et éclatement de la famille, d'une part, et dépendance à l'égard de l'aide sociale, d'autre part.

## *Pourquoi n'avez-vous pas inclus les territoires?*

Plusieurs motifs nous ont conduits à limiter la présente étude aux 10 provinces et à en exclure les trois territoires. Loin de nous l'idée que l'éclatement de la famille est un problème de moindre importance dans le grand Nord; au contraire, les renseignements dont nous disposons indiquent qu'il y est plus aigu et que les effets sur la famille y sont peut-être encore plus sérieux. Mais les données sur les territoires sont moins fiables que celles portant sur le reste du pays. À cela s'ajoute une autre difficulté, qui est que le partage des compétences entre le gouvernement fédéral et les territoires ne correspond pas exactement à celui entre le gouvernement fédéral et les provinces, de sorte qu'il est plus difficile de faire des comparaisons raisonnables.

La population des territoires comprend en outre une proportion beaucoup plus élevée d'autochtones. Les pathologies dont souffrent beaucoup de familles autochtones ressemblent à bien des égards à celles qui sont à l'origine de l'éclatement des familles ailleurs au Canada, mais comportent aussi des éléments propres aux populations autochtones. Démêler les facteurs proprement autochtones des autres est une tâche qui dépasse la portée de la présente étude.

## *Pourquoi n'avez-vous pas inclus les programmes destinés aux autochtones?*

Beaucoup de programmes d'allègement de la pauvreté destinés aux autochtones sont administrés de manière tout à fait différente de programmes semblables destinés à la population générale et on ne dispose pas de renseignements précis dans ce domaine. Certains services sociaux sont offerts aux autochtones uniquement par l'intermédiaire de Affaires indiennes et du Nord Canada, par les administrations locales indiennes et par d'autres structures, alors que d'autres sont harmonisés avec les services sociaux offerts ailleurs. Certains sont un composé de systèmes existants comportant des programmes propres aux autochtones.

Les facteurs liés à la pauvreté et à l'éclatement de la famille dans les collectivités autochtones sont difficiles à démêler. Certains sont identiques à ceux que l'on observe dans toutes les collectivités, mais les facteurs historiques et sociologiques propres aux autochtones sont trop importants pour être ignorés et trop complexes pour être traités dans le cadre de la présente étude.

## *Pourquoi n'avez-vous pas inclus les coûts du système judiciaire et du système d'éducation, de même que les coûts liés aux refuges et aux programmes de counseling des victimes de violence familiale ?*

Ces coûts comptent parmi les plus immédiats de l'éclatement de la famille. Si chaque famille était magiquement transformée en une famille intacte, il y aurait encore des familles pauvres qui auraient besoin d'aide au titre du revenu, du logement et de la garde des enfants. Si on pouvait faire disparaître l'éclatement de la famille, il n'y aurait aucun besoin de recourir à l'exécution des jugements relatifs aux pensions alimentaires, à des foyers d'adoption pour

les enfants, à des services de médiation et de counseling et à des tribunaux de la famille pour régler les problèmes de divorce et de garde des enfants. En outre, c'est souvent après l'éclatement du couple que surviennent les cas de violence familiale; sans donner à entendre qu'il n'y aurait pas de violence conjugale si tous les couples demeuraient unis, on peut néanmoins affirmer avec conviction que les mariages stables sont moins susceptibles de donner lieu à des manifestations de violence physique ou mentale, qui sont à l'origine des refuges.

Cela dit, nous ne les avons pas inclus dans la présente étude parce qu'il est difficile de déterminer quels programmes relèvent de cette catégorie et quels sont leurs coûts. Les frais juridiques afférents à l'éclatement de la famille ne sont pas évalués séparément des autres causes, et les programmes comme l'exécution des jugements relatifs aux pensions alimentaires et les refuges pour victimes de violence familiale sont financés et administrés par les ministères de la justice, les services familiaux, les organismes de bienfaisance, les ministères responsables du statut de la femme et plusieurs autres groupes.

### *Comment pouvez-vous être assurés que les nombres sont exacts?*

Nous avons fait tout ce qui pouvait être fait pour arriver à des estimations uniformément conservatrices des coûts afférents à l'éclatement de la famille. Les chiffres sont aussi exacts qu'ils peuvent l'être compte tenu des contraintes imposées par les renseignements disponibles. Les provinces ne recueillent pas les renseignements pertinents selon les mêmes méthodes. Et, dans certains cas, les provinces ne recueillent pas les renseignements requis, ce qui nous oblige à faire des projections en nous appuyant sur des données concernant les familles, les revenus et les programmes sociaux.

Aucune province ne recueille des données exactes et uniformes sur les différences entre les couples mariés et les unions de fait, ce qui nous oblige à exclure cette dimension très importante de la structure familiale de la présente étude. Toute évaluation exhaustive des structures familiales, des difficultés financières et des autres résultats doivent tenir compte des différences entre les couples mariés et leurs enfants, d'une part, et les couples qui cohabitent et leurs enfants, d'autre part. Les résultats diffèrent également dans le cas des enfants élevés avec un beau-parent marié, et aussi dans le cas des enfants élevés par un parent et par son (sa) concubin(e). On ne dispose pas de données fiables sur le nombre de ménages qui correspondent à cette catégorie et sur leur dépendance à l'égard de l'aide gouvernementale.

Toutes nos données proviennent de sources gouvernementales, notamment le recensement de 2006, Statistique Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, d'échanges de correspondance avec des fonctionnaires provinciaux, de rapports annuels provinciaux et de publications d'autres gouvernements. Elles sont aussi exactes que les comptes rendus de ces organismes.

Enfin, comme nous voulons que le présent rapport soit pris au sérieux même par ceux qui ne veulent pas entendre notre message, nous avons choisi dans chaque cas d'établir l'estimation la plus conservatrice possible en nous appuyant sur les fourchettes de valeurs plausibles. Nous savons que le coût financier réel des mesures de lutte contre la pauvreté destinées aux familles monoparentales est plus élevé que celui que nous présentons ici, et que les coûts totaux de tous les programmes gouvernementaux résultant de l'éclatement de la famille sont sensiblement plus élevés.

# L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

## *Tous en payent le prix !*

---

### RECOMMANDATIONS

Le présent rapport est axé en grande partie sur la présentation de renseignements factuels, l'objectif étant d'aider les Canadiens à faire des choix éclairés dans leur vie privée. Les recommandations portent sur toutes les sphères de vie – privée, publique, culturelle, gouvernementale.

- Inclure l'éducation au mariage dans le programme d'études secondaires pour que les étudiants soient en mesure de faire des choix de vie en ayant à l'esprit les meilleures données disponibles sur les facteurs qui garantissent une vie familiale stable, heureuse et saine.
- Inclure des informations sur les avantages publics du mariage et sur les conséquences négatives du divorce dans les séances de counseling offertes avant et pendant le mariage.
- Adopter une fiscalité familiale — un régime fiscal permettant aux couples de faire des déclarations d'impôts conjointes, ce qui réduirait leur charge fiscale et aiderait les couples qui bâtissent des familles solides et avantageuses pour tous.
- Améliorer la manière dont les provinces comptabilisent leurs dépenses sociales. Les rapports annuels des ministères qui assurent la prestation des services sociaux devraient indiquer quelle proportion de leurs bénéficiaires sont mariés, quelle proportion sont dans des unions de fait et quelle proportion sont des chefs de famille monoparentale.
- Recourir à des modes de dépistage plus précis des mariages et des unions de fait dans l'établissement de statistiques.
- Veiller à ce que les pouvoirs publics comprennent la différence qui existe entre un mariage et une union de fait et à ce qu'ils fassent la promotion du mariage dans le cas de toutes les prestations qu'ils offrent. Les crédits d'impôts et les avantages fiscaux ne devraient pas être offerts aux couples qui cohabitent et les groupes privés ne devraient pas être empêchés de reconnaître la distinction entre mariage et cohabitation.

## APPENDICE A: MÉTHODOLOGIE

### Sources de renseignements

Nos estimations concernant le coût qu'impose l'éclatement de la famille aux contribuables proviennent de trois sources.

La première source de renseignements est le recensement de 2006 et concerne le revenu des ménages et sa composition par type de ménage. Le recensement donne des précisions au sujet de la proportion du revenu des ménages pour divers types de ménage par source de revenu : revenu d'emploi, paiements de transfert et autres sources. Le recensement comporte aussi des données sur la répartition du revenu au sein de la population selon les types de familles.

Le recensement comporte aussi des données sur le nombre d'adultes et d'enfants vivant dans des familles monoparentales, sur le nombre de couples sans enfant (mariés ou en cohabitation) et sur les familles avec enfants (parents mariés ou en cohabitation). Les données sur le revenu sont ventilées selon ce que l'on appelle des « familles économiques fondées sur un couple » (on distingue celles qui sont fondées sur un couple, marié ou en cohabitation, avec ou sans enfant) et les « familles économiques non fondées sur un couple » (ménages comprenant un adulte et des personnes à charge).<sup>40</sup>

La deuxième source est constituée de données établies par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC). RHDCC dispose de renseignements sur les programmes d'aide au revenu de chaque province, chaque programme ayant sa propre appellation et étant administré différemment d'une province à l'autre. RHDCC fait également des enquêtes pour déterminer les motifs de la dépendance à l'égard de l'aide au revenu. Ces motifs sont multiples : chômage temporaire résultant de la perte d'un emploi, difficulté à long terme à trouver un emploi, séparation temporaire de la population active à cause de la présence de jeunes enfants au foyer, chômage chronique pour cause d'invalidité. Aux fins de la présente étude, nous ne tenons compte que des programmes liés à une invalidité.<sup>41</sup> Les données de RHDCC indiquent, pour chaque province, le nombre de prestataires de l'aide sociale qui sont : des adultes faisant partie d'un couple avec enfants, des adultes faisant partie d'un couple sans enfant, des adultes à la tête d'une famille monoparentale, des adultes célibataires sans enfant, des enfants vivant dans des familles biparentales et des enfants vivant dans des familles monoparentales. Ces données de RHDCC portent sur 2005.

Enfin, les archives provinciales sont une troisième source de données. Par suite d'un examen des comptes publics et des rapports annuels des provinces et d'échanges de correspondance avec des fonctionnaires provinciaux, nous avons déterminé comment chaque province administre ses programmes d'allègement de la pauvreté.<sup>42</sup> La forme la plus immédiate d'allègement de la pauvreté est l'aide au revenu, qui est offerte selon diverses modalités d'une province à une autre, parfois sous forme d'une prestation pour enfant destinée aux parents qui reçoivent de l'aide sociale, d'autres fois sous forme de paiement déterminé en fonction de la taille et du revenu de la famille. Certaines provinces prévoient une aide supplémentaire au revenu dans le cas de personnes qui

## L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

*Tous en payent le prix !*

---

ont un emploi mais qui ne cessent pas pour autant d'être admissibles à des prestations en vertu d'un critère de revenu. Toutes les provinces font d'ailleurs en sorte que les prestataires de l'aide sociale puissent gagner un revenu sans devenir inadmissible à une aide afin de faciliter la transition vers l'indépendance économique.

Toutes les provinces offrent une forme de subvention au logement, soit par le truchement d'un programme de logement social, auquel cas la province ou un quelconque organisme public est propriétaire du logement et responsable de son administration, soit au moyen d'un supplément au loyer en vertu duquel les bénéficiaires vivent dans des logements admissibles relevant du secteur privé et payent le loyer en tout ou en partie avec des fonds publics.

Et, sauf dans le cas du Québec, toutes les provinces prévoient une aide fondée sur un critère de revenu pour la garde d'enfants. (Le Québec accorde une importante subvention universelle au titre de la garde d'enfants en vertu de laquelle les parents paient seulement 7 dollars par jour par enfant). Toutes les autres provinces canadiennes offrent une subvention ciblée déterminée en fonction de critères de revenu pour la garde d'enfants, et ce, souvent en sus de subventions de fonctionnement versées aux garderies et non assujetties à un critère de revenu. Comme nous nous intéressons aux effets de la pauvreté résultant de l'éclatement de la famille, nous avons inclus seulement les subventions assujetties à un critère de revenu dans notre estimation du coût qu'impose l'éclatement de la famille aux contribuables. Bref, il n'a pas été tenu compte des subventions universelles et uniformes au titre de la garde d'enfants.

Enfin, presque toutes les provinces fournissent de l'aide pour les enfants, et souvent pour les adultes, recevant une aide au revenu ou qui ont un emploi mais peu de revenu, en vue d'acquitter des frais complémentaires au titre des soins médicaux, comme les soins dentaires, les soins de la vue et les produits pharmaceutiques. Nous avons utilisé les dépenses réelles comptabilisées au titre de chaque programme dans les rapports provinciaux annuels, toujours pour l'exercice financier 2005-2006.

Dans notre analyse des divers programmes provinciaux d'allégement de la pauvreté, nous n'avons pas fait de distinction entre les sources de fonds. Beaucoup de programmes d'aide sociale sont financés et administrés exclusivement par les gouvernements provinciaux, mais d'autres sont coordonnés avec les gouvernements fédéral et municipaux et partagent les coûts des programmes avec ces derniers. Nous cherchons à comprendre comment la dépendance à l'égard des programmes gouvernementaux entraîne des coûts pour les contribuables plutôt que de définir exactement quel niveau de gouvernement réaliserait les plus importantes économies si l'éclatement de la famille et la dépendance à l'égard de l'aide sociale qui en découle pouvaient être réduits.

## Programmes non inclus

L'objet de la présente étude est d'évaluer ce que coûte au contribuable canadien l'éclatement de la famille et la pauvreté qui en découle souvent. Lorsque cela est possible, nous avons tenu compte uniquement des coûts directs des programmes visant à alléger la pauvreté. Par conséquent, contrairement à une étude américaine similaire de Benjamin Scafidi rendue publique en 2008, nous n'avons pas pris en considération le manque à gagner en recettes fiscales résultant de l'éclatement de la famille.<sup>43</sup>

De plus, nous n'avons pas pris en considération les paiements fondés sur des critères de revenu et administrés par le gouvernement fédéral, comme les remboursements de TPS ou les programmes universels non assujettis à des critères de revenu destinés à appuyer les familles, comme la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) versée depuis 2006. Pour ce qui est de l'habitation, divers programmes assujettis à des critères de revenu ont également été exclus. Plusieurs provinces, par exemple, offrent une subvention pour la rénovation domiciliaire aux ménages dont le revenu est inférieur à un certain seuil. Nous n'avons pas tenu compte de ces programmes, en partie parce qu'ils sont destinés aux propriétaires-occupants, qui ne souffrent généralement pas d'instabilité financière. Dans le cas du logement social, seuls les coûts directs afférents à la fourniture de logements ont été pris en considération. Il n'a pas été tenu compte non plus de l'amortissement à long terme, ni de la dépréciation du stock de logements, ni non plus de la plupart des frais administratifs.

Bon nombre de provinces versent des subventions aux personnes âgées au titre du logement. Ces subventions ont été exclues de nos estimations parce que la plupart des adultes relativement âgés admissibles à ces programmes n'ont pas d'enfants à charge. Les subventions en matière d'habitation destinées uniquement aux autochtones ont également été exclues pour les raisons mentionnées précédemment dans ce rapport.

L'aide au titre des frais médicaux qui s'ajoute à l'aide offerte en vertu des régimes de soins de santé des diverses provinces varie sensiblement d'une province à une autre. La plupart des provinces offrent des subventions au titre des soins relatifs à la vue, des soins dentaires et des médicaments sur ordonnance pour les personnes qui reçoivent de l'aide sociale, de même que pour les familles pauvres dont le chef détient un emploi, et notamment pour les enfants. Les programmes assujettis à des critères de revenus destinés à faciliter l'accès aux soins médicaux sont inclus et ajustés en fonction de la population ciblée (il peut s'agir de toute la population dont le revenu est inférieur à un certain seuil, ou seulement des enfants de cette population).

Il y a toute une gamme de programmes gouvernementaux dont nous n'avons pas tenu compte dans nos estimations : il s'agit de programmes destinés presque uniquement à atténuer les conséquences de l'éclatement des familles. Le placement familial, les refuges pour les victimes de violence familiale, la médiation, le counseling visant à aider les enfants de foyers brisés et les anciens partenaires et l'application des décisions relatives aux pensions alimentaires sont autant de services offerts sous diverses appellations dans les diverses régions du pays. Ces programmes sont ceux qui sont le plus directement liés à l'éclatement de la famille. Comme les programmes qui

## L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

*Tous en payent le prix !*

sont censés alléger la pauvreté sont destinés à tous les Canadiens et que les familles monoparentales sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les familles biparentales, les familles monoparentales occupent une place disproportionnée parmi les bénéficiaires des programmes en question. Cela dit, l'application des décisions judiciaires relatives aux pensions alimentaires, les services de garde subventionnés, les services de médiation et autres programmes semblables existent uniquement en raison de l'éclatement généralisé de la famille. Pourtant, nous n'avons pas inclus ces données parce que les fonds qui sont affectés à ces mesures ne sont pas facilement discernables : ils sont répartis entre les ministères de la justice, les services familiaux et les services pour enfants, les programmes de santé, etc. Par-delà les coûts financiers afférents à ces programmes, toutefois, il y a des efforts visant à atténuer les pires souffrances causées par l'éclatement de la famille. Il est relativement aisé d'aider un enfant qui ne peut obtenir de lunettes ou de nouveaux vêtements pour l'école par la prestation de fonds ou de services appropriés. Mais un simple transfert de fonds peut difficilement remédier à la souffrance qu'éprouve un enfant qui n'a aucun rapport avec un parent, ou qui a été témoin de violence et de conflits constants entre ses parents.

La présente étude sous-estime également les coûts réels que l'éclatement de la famille impose au contribuable parce qu'elle se limite aux programmes ayant pour objet d'alléger la pauvreté. Autrement dit, nous postulons que si l'éclatement de la famille était réduit, rien ne serait changé sauf les niveaux de pauvreté des ménages concernés. En réalité, nous savons qu'il n'en va pas ainsi. Dans chaque territoire de compétences où l'on a effectué des travaux dans ce domaine, on a constaté que les membres des familles monoparentales sont généralement moins aptes physiquement et émotionnellement que les membres de familles intactes, que leur capacité de réussite scolaire et professionnelle est moindre, qu'ils sont plus susceptibles d'être associés à des activités criminelles et à la consommation de drogue et qu'ils sont plus susceptibles d'être aux prises avec des grossesses hors mariage.<sup>44</sup> Bref, si nous pouvions réduire l'éclatement des familles de moitié, nous réaliserions aussi des économies importantes au titre des dépenses d'éducation puisque les taux de comportement problématique diminueraient et les taux de succès scolaire augmenteraient. Des économies pourraient en outre être réalisées au titre des dépenses de santé puisque la santé physique et mentale des enfants et des adolescents s'améliorerait et exigerait moins de counseling. Il en irait de même pour les dépenses des systèmes judiciaires puisqu'il y aurait moins de contrevenants et de récidivistes.

Nous avons décidé de ne pas tenir compte de ces coûts, non parce qu'ils sont peu importants, mais parce que nous ne disposons pas des données requises pour arriver à des estimations réalistes, et aussi parce que l'évaluation de ce que coûte aux contribuables les programmes d'allègement de la pauvreté nécessités par l'éclatement de la famille est une tâche considérable.

En plus des coûts afférents aux prestations destinées à pallier un manque de revenu, aux subventions au logement, à la couverture de frais médicaux et à la garde d'enfants, il y a les frais administratifs de ces programmes. Là où ils ont été clairement précisés, nous les avons exclus de nos estimations. Dans certains cas, il n'y a pas de distinction claire entre les frais administratifs et les coûts des prestations proprement dites. Si le nombre des bénéficiaires d'un programme était réduit de moitié, les frais



administratifs ne diminueraient pas nécessairement d'autant puisque les frais généraux sont partiellement fixes, de sorte que cette composante des dépenses ne relève pas à proprement parler de la présente étude. Là où nous n'avons pas réussi à les exclure par suite d'un manque de renseignements, ils représentent une part suffisamment faible des dépenses totales pour ne pas compromettre sérieusement l'estimation du coût de l'éclatement de la famille fondé sur les coûts des programmes d'allègement de la pauvreté, ni non plus les estimations des économies qui résulteraient d'une réduction de l'éclatement de la famille.

# L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

*Tous en payent le prix !*

## **APPENDICE B: ESTIMER L'AIDE AU REVENU À L'AIDE DES DONNÉES DU RECENSEMENT**

En analysant les données du recensement de 2006, nous pouvons estimer la répartition du revenu entre ménages monoparentaux et ménages biparentaux, de même que la fraction du revenu des ménages qui provient de paiements de transferts, et celle qui provient de revenus d'emploi et d'autres sources. Le revenu des ménages est réparti selon trois catégories : revenus provenant d'un emploi, paiements de transfert et autres sources de revenu. Les revenus provenant d'un emploi incluent les salaires et la rémunération des travailleurs autonomes. Les paiements de transfert incluent l'aide au titre de toute une gamme de programmes reposant sur des critères de revenu, les pensions fondées sur des cotisations à un régime d'assurance public versées dans les années antérieures et les crédits d'impôts remboursables. Enfin, les autres sources de revenu comprennent les dividendes et les bénéfices résultant de placements, de même que les pensions versées par des régimes de retraite privés. Nous nous intéressons surtout aux paiements de transfert assujettis à des critères de revenu.

Toutefois, la valeur absolue par habitant des paiements de transfert versés aux ménages monoparentaux et biparentaux est moins importante que l'écart entre la valeur absolue par habitant des paiements versés aux ménages monoparentaux et celle versée aux ménages biparentaux. Dans les régions où la pauvreté est très répandue, comme à Terre-Neuve, les paiements de transfert représentent une part relativement importante du revenu de tous les ménages. Dans les provinces relativement riches, comme l'Alberta, le paiement de transfert moyen versé aux ménages monoparentaux peut être inférieur en valeur absolue, mais néanmoins sensiblement plus élevé, que le paiement de transfert équivalent versé aux ménages biparentaux. Le niveau des fonds versés aux ménages par les pouvoirs publics est un indicateur de la pauvreté relative d'une province par rapport au reste du pays. L'écart entre le paiement de transfert moyen versé à des ménages biparentaux et celui versé à des ménages monoparentaux varie en fonction de la mesure dans laquelle l'éclatement de la famille augmente la pauvreté dans une province, et c'est ce chiffre qui offre le plus d'intérêt.

À l'échelle nationale, le paiement de transfert moyen à un ménage biparental est de 7 909 \$, et le paiement de transfert moyen à un ménage monoparental est de 9 384 \$, d'où un écart de 1 476 \$. Terre-Neuve se situe à une extrémité en ce qui concerne le niveau de dépendance à l'égard des paiements de transfert. La moyenne des paiements de transfert dans le cas d'une famille monoparentale de Terre-Neuve est de 12 669 \$, la moyenne la plus élevée au pays. La moyenne équivalente pour les familles biparentales de Terre-Neuve est cependant de 11 876 \$, également la plus haute au pays. L'écart entre les deux est de 793 \$ par ménage par année, ce qui représente le deuxième plus petit écart dans l'ensemble du pays.

Ce qui ressort de tout cela, c'est que, dans une province pauvre, l'éclatement de la famille augmente la dépendance à l'égard du gouvernement relativement moins que dans les autres provinces parce que le niveau de base de pauvreté et la dépendance à l'égard du gouvernement y sont déjà élevés. À l'autre extrémité du spectre se trouve l'Alberta, où les familles monoparentales reçoivent des paiements de transfert dont la

moyenne annuelle est de 8 298 \$, soit le deuxième niveau le plus bas au Canada, alors que les ménages biparentaux reçoivent des paiements de transfert dont la moyenne annuelle est de 6 124 \$, le deuxième plus bas niveau de paiements de transfert à des ménages biparentaux au pays. L'écart entre les paiements de transfert aux ménages monoparentaux et biparentaux est de 2 164 \$, l'écart le plus grand entre les deux types de ménages au pays. Malgré le niveau relativement bas des paiements de transfert aux familles monoparentales pauvres en Alberta, l'écart de dépendance entre les familles monoparentales et les ménages biparentaux est plus grand que celui observé dans toutes les autres provinces.

La réduction des coûts imposés aux contribuables pour fournir une aide au revenu des familles qui deviennent pauvres par suite de l'éclatement de la famille doit se refléter également dans l'écart entre ménages monoparentaux et biparentaux dans une province en matière de dépendance, plutôt que dans le degré général de dépendance à l'égard des paiements de transfert au sein d'une province. Nous estimons que les économies qui pourraient être réalisées si l'éclatement de la famille était réduit de moitié en évaluant l'écart au titre des paiements de transfert que l'on observerait. Ces valeurs ont été sélectionnées en tenant compte de la nécessité d'établir des objectifs réalistes et d'être cohérent en ce qui concerne notre préférence pour l'estimation la plus conservatrice des coûts et des économies éventuelles.

# L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

*Tous en payent le prix !*

## **APPENDICE C: ESTIMATION DE L'AIDE AU REVENU ET D'AUTRES PROGRAMMES AU MOYEN DES BUDGETS PROVINCIAUX**

La deuxième approche que nous utilisons pour estimer les coûts que l'éclatement de la famille impose aux contribuables repose sur les budgets provinciaux de programmes. Cette approche tient compte non seulement de l'aide au revenu, mais aussi des autres programmes d'allégement de la pauvreté, que nous associons à la garde d'enfants, au logement et à d'« autres mesures ». (Les « autres mesures » incluent surtout les subventions donnant accès aux services médicaux qui ne sont pas inclus dans les régimes provinciaux de santé). À l'aide de rapports annuels, nous identifions les programmes qui ont pour objet d'alléger la pauvreté, le principal critère d'inclusion étant que les programmes soient assujettis à des critères de revenu. Les budgets nous ont permis d'établir le total des fonds dépensés au cours de l'exercice financier 2005-2006. Dans certains cas relativement peu nombreux, les données indiquaient les montants affectés à des ménages monoparentaux.

Nous avons ensuite déterminé si, en regard du revenu, de la garde d'enfant, du logement ou de l'aide financière assujettie à des critères de revenu, le programme ciblait l'ensemble de la population admissible à une aide au revenu ou uniquement les familles qui reçoivent de l'aide sociale. Nous avons également établi si le programme ciblait les familles avec enfants vivant dans la pauvreté (que ces familles aient un revenu d'emploi, une aide au revenu ou les deux) ou uniquement les enfants.

Les données obtenues de RHDC indiquent, pour chaque province, le total des personnes recevant une aide au revenu selon la catégorie d'âge (adulte ou célibataire) et la situation familiale (ménage monoparental ou biparental). Au moyen de ces données, nous avons établi un multiplicateur pour estimer la proportion des dépenses de chaque programme destinée aux personnes vivant dans des familles monoparentales. La portion d'un programme servant à combler l'écart causé par l'éclatement familial diffère selon que le programme est destiné à tous les groupes ou à certains groupes particuliers. Par exemple, certains programmes sont destinés à tous ceux qui vivent dans la pauvreté, quelle que soit leur situation familiale; d'autres sont destinés à tous les ménages ayant des enfants et d'autres encore sont destinés uniquement aux enfants. Le multiplicateur correspond donc à la proportion de la population totale admissible vivant dans des ménages monoparentaux, de sorte que nous pouvons déterminer la part du programme en question qui est liée à l'éclatement de la famille. Les estimations des multiplicateurs sont conservatrices puisqu'elles tendent à sous-estimer la proportion des fonds attribués aux ménages monoparentaux. Un ménage composé d'un parent seul et de trois enfants recevra, dans le territoire de compétences pour lequel nous disposons des données les plus détaillées, sensiblement plus en paiements de transfert que quatre adultes célibataires sans enfant, et plus également que deux couples sans enfant qui reçoivent de l'aide sociale.

Dans l'idéal, tous les enfants seraient élevés dans des foyers intacts. En réalité, il y a des mariages et des unions de fait tellement dysfonctionnels que la rupture du couple est la

solution la moins dommageable. Pour estimer les économies auxquelles donnerait lieu une réduction de l'éclatement de la famille, nous n'estimons donc pas les économies qui seraient réalisées si toutes les familles pouvaient être reconstituées et s'il n'y avait plus d'éclatement de famille dans le futur. Nous nous centrons plutôt sur ce qui arriverait si l'éclatement de la famille était réduit de moitié, un objectif ambitieux mais réalisable. Puis, nous appliquons le modèle proposé par Finnie et Sweetman, selon lequel la proportion des personnes qui seraient affranchies de la pauvreté par suite de leur passage d'un ménage monoparental à un ménage biparental serait réduite de moitié. Nous obtenons ainsi un coût de près de 7 milliards de dollars par année, ce qui représente une économie de 1,78 milliard de dollars par année. Précisons ici encore qu'il s'agit d'une estimation conservatrice.

# L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

*Tous en payent le prix !*

## APPENDICE D: ANALYSE PROVINCE PAR PROVINCE

### Terre-Neuve et Labrador

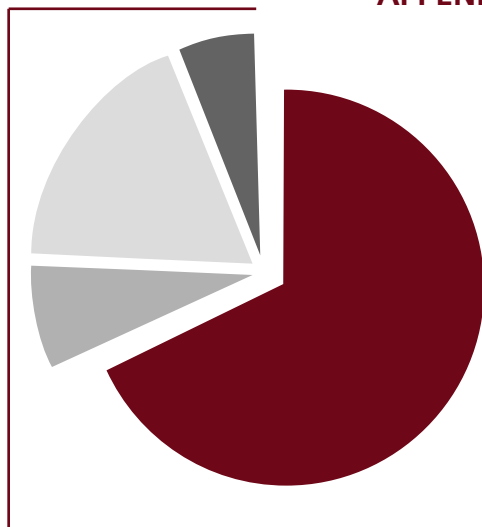
Terre-Neuve et Labrador offre une aide au revenu par le biais du ministère des Ressources humaines, du travail et de l'emploi. L'aide inclut une prestation nationale pour enfants, qui est déterminée en fonction du revenu et du nombre de personnes à charge au sein du ménage. Cette prestation est offerte par l'Agence du revenu du Canada et les personnes admissibles peuvent également recevoir des prestations supplémentaires, comme le Supplément à la nutrition mères-bébés.

Terre-Neuve et Labrador offre une aide au logement dans le cadre d'un partenariat avec la Société canadienne d'hypothèque et de logement. Cette aide inclut les fonds affectés au Programme de logement locatif sans but lucratif, qui est axée sur les salariés à faible revenu et sur un petit pourcentage de personnes âgées (coût en 2005-2006: 29 millions de dollars). Le Programme de suppléments de loyer offre des subventions aux personnes qui sont admissibles à un logement de propriété privée : il s'agit d'un complément au logement social relevant du secteur public. Les autres formes d'aide au logement n'ont pas été incluses parce qu'elles ont pour objet d'augmenter l'offre de logements, de favoriser les rénovations domiciliaires et de compenser le remboursement des hypothèques.

Les données du recensement et de RHDCC indiquent que, à Terre-Neuve et Labrador, la proportion des familles monoparentales qui reçoivent de l'aide sociale est de 21,2 p. 100 et que la probabilité qu'un enfant grandisse au sein d'un foyer qui reçoit de l'aide sociale est six fois plus grande si l'enfant est élevé dans un foyer monoparental. À Terre-Neuve et Labrador, 3,5 p. 100 des foyers biparentaux ayant des enfants reçoivent de l'aide sociale.

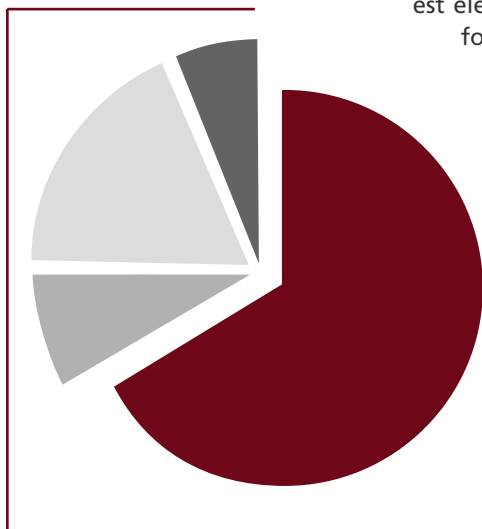
Sources: Newfoundland and Labrador Housing Corporation, Annual Report, 2005-2006. Department of Human Resources, Labour and Employment, Mother Baby Nutrition Supplement and The Newfoundland and Labrador Child Benefit (NLCB). Échanges personnels avec des fonctionnaires provinciaux.

Canada



- Mariés avec des enfants
- Unions de fait avec des enfants
- Famille monoparentale (mère)
- Famille monoparentale (père)

Terre-Neuve et Labrador



## Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard offre de l'aide sociale et une subvention pour la garde d'enfants en vertu du programme *Healthy Child Development* administré par le ministère de la Santé et des services sociaux.

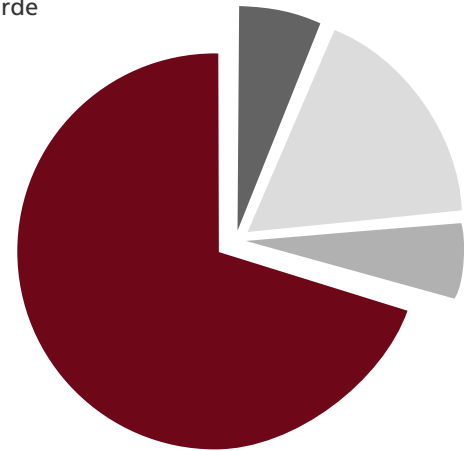
Les services de logement sont destinés aux familles et aux personnes âgées; le financement des services aux personnes âgées est inclus dans le budget et nous avons réduit notre estimation du coût des services de logement pour les familles monoparentales en supprimant la part de ces dépenses destinées aux personnes âgées.

Le programme de prestations de santé familiale, qui a pour objet d'aider les familles à faible revenu ayant des enfants à acquitter les frais de médicaments approuvés sur ordonnance, figure dans la liste des programmes provinciaux de médicaments et a été inclus dans notre estimation.

Les données du recensement et de RHDCC indiquent que, à l'Île-du-Prince-Édouard, la proportion des familles qui reçoivent de l'aide sociale est de 12,3 p. 100 et que la probabilité qu'un enfant grandisse au sein d'un foyer recevant de l'aide sociale est 7,3 fois plus élevée s'il fait partie d'un foyer monoparental. À l'Île-du-Prince-Édouard, seulement 1,7 p. 100 des foyers biparentaux ayant des enfants reçoivent de l'aide sociale.

Sources: Prince Edward Island Budget Estimates, 2005-2006. Social Services and Seniors Annual Report November 2005-March 2006. Échanges personnels avec les fonctionnaires provinciaux.

Île-du-Prince-Édouard



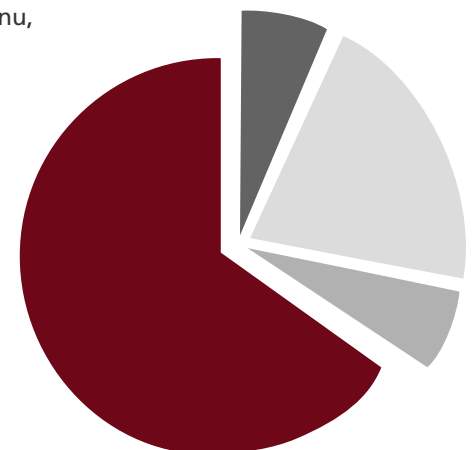
## Nouvelle-Écosse

Le ministère néo-écossais des services communautaires offre une aide au revenu, au logement et à la garde d'enfants pour les familles à faible revenu. Aux fins du présent rapport, l'aide au logement pour les personnes âgées et les autochtones et l'aide au logement non assujettie à des critères de revenu n'ont pas été incluses.

L'aide au revenu comprend le programme de prestation d'enfant de la Nouvelle-Écosse et certaines prestations en matière de santé et de médicaments.

Les ressources affectées aux services de garde d'enfants de ménages à faible revenu en Nouvelle-Écosse sont très faibles, notamment parce que la province a mis en œuvre un généreux programme universel de prestations de garde d'enfants assujetties à des critères de revenu et au nombre d'enfants. Dans le cas de parents ayant un ou deux enfants, le revenu net donnant droit à l'admissibilité ne doit pas dépasser 62 731 \$. Dans le cas d'une famille de trois, quatre et cinq enfants, le revenu net ne doit pas dépasser 76 461 \$, 93 200 \$ et 108 200 \$ respectivement.

Nouvelle-Écosse



# L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

## *Tous en payent le prix !*

Les données du recensement et de RHDCC indiquent que 15,5 p. 100 des familles monoparentales de la Nouvelle-Écosse reçoivent de l'aide sociale et que la probabilité qu'un enfant fasse partie d'un foyer recevant de l'aide sociale est 8,7 fois plus élevée si l'enfant fait partie d'une famille monoparentale. En Nouvelle-Écosse, seulement 1,8 p. 100 des familles biparentales ayant des enfants reçoivent de l'aide sociale.

Sources: Nova Scotia Community Services: Income Eligibility & Assessed Daily Parent Fee Changes (ADPF)  
Nova Scotia Budget Estimates for the fiscal year 2007–2008. Échanges personnels avec les fonctionnaires provinciaux.

Nouveau-Brunswick

### Nouveau-Brunswick

Au Nouveau-Brunswick, diverses formes d'aide au revenu sont offertes par le ministère de la Famille et des services sociaux communautaires. L'aide provisoire au revenu est destinée aux familles et aux particuliers « qui ont la capacité de devenir autosuffisants » et cette aide est incluse dans notre estimation, tout comme l'aide provisoire et les prestations relatives à des besoins spéciaux.

Au Nouveau-Brunswick, l'aide au revenu inclut une subvention pour la garde d'enfants. Sur 3 868 enfants recevant cette subvention, quelque 2 960 font partie de ménages monoparentaux. Cette subvention, que nous avons incluse dans notre estimation, est destinée aux familles à faible revenu et comprend un financement fédéral de 5 millions de dollars.

Pour certains aspects de l'aide, comme la carte de santé, il n'y a pas de seuil de revenu. Ce type d'aide n'a donc pas été inclus dans notre estimation. Comme un ménage peut être admissible à la couverture au titre de la carte de santé, qui est fonction de besoins particuliers, il ne s'agit pas à proprement parler d'une prestation assujettie à des critères de revenu, bien qu'elle soit utilisée de manière disproportionnée par des ménages à faible revenu puisque le test évalue le fardeau financier afférent au problème médical particulier par rapport à la situation financière générale du ménage. Nous avons inclus une prestation de soins prénataux pour les mères à faible revenu.

Les services de logement offrent une aide au loyer et une aide à la gestion des biens immobiliers pour les familles à faible revenu. Les données du Nouveau-Brunswick n'indiquent pas la structure familiale des personnes qui vivent dans les logements sociaux ou le nombre de personnes par logement, mais uniquement le nombre d'unité de logements administrés.

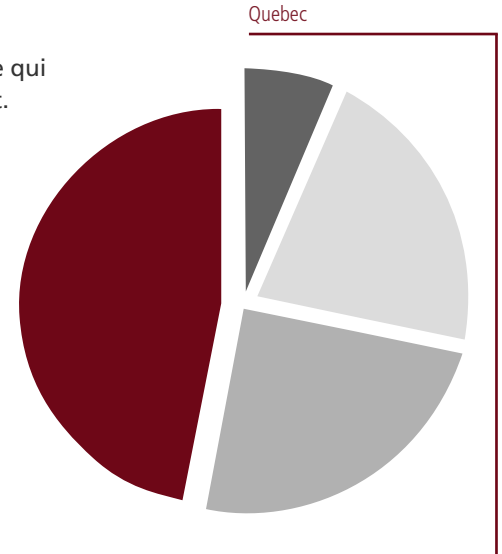
Les données du recensement et de RHDCC indiquent que 16,4 p. 100 des familles monoparentales du Nouveau-Brunswick reçoivent de l'aide sociale et que la probabilité qu'un enfant vive dans un foyer qui reçoit de l'aide sociale est 7,5 fois plus grande si l'enfant fait partie d'un foyer monoparental. Au Nouveau-Brunswick, seulement 2,2 p. 100 des foyers biparentaux ayant des enfants reçoivent de l'aide sociale.

Sources: New Brunswick, main estimates, 2005-2006. Greater Opportunities for New Brunswick Children: An Early Childhood Development Agenda Investments and activities 2004-2005 and 2005-2006. New Brunswick Public Accounts for the fiscal year ended 31 March 2006. Échanges personnels avec les fonctionnaires provinciaux.



## Québec

Le Québec est démographiquement très différent du reste du Canada en ce qui concerne la structure familiale et la dépendance à l'égard du gouvernement. Alors que dans toutes les autres provinces, la majorité des couples ayant des enfants sont mariés, au Québec une forte proportion des ménages de deux adultes ayant des enfants cohabitent sans être mariés. Le Québec dépense plus au titre de l'aide au revenu, aussi bien en valeur absolue que par habitant, que toute autre province. Comme la dépendance de base à l'égard des paiements de transfert est très élevée, la proportion de l'aide au titre des programmes d'aide sociale et des autres programmes sociaux destinés aux familles monoparentales est moins élevée que dans plusieurs autres provinces. Cela ne témoigne pas de familles plus solides ou de difficultés financières moindres au sein des familles monoparentales, mais simplement d'une acceptation d'un rôle économique et non-économique beaucoup plus important de l'État dans la vie privée et dans celle des familles.



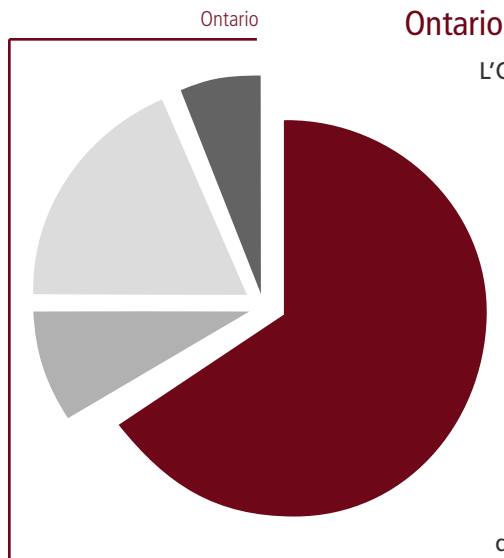
En raison du nombre important de programmes universels, le Québec économiserait relativement peu s'il y avait une baisse de l'éclatement de ses familles. Par exemple, la garde d'enfants est un programme universel très coûteux, mais comme il n'est pas assujéti à des critères de revenu, il n'y aurait pas de différence sensible des coûts immédiats des programmes, même si tous les parents d'enfants au Québec étaient mariés. Il ne s'agit pas ici de minimiser l'importance d'une réduction de l'éclatement de la famille au Québec comme partout ailleurs au Canada, puisque le tort causé par l'éclatement de la famille dépasse largement les conséquences financières que nous évaluons dans la présente étude. En outre, les économies indirectes en matière de santé, d'éducation et de système judiciaire seraient absorbées par le trésor québécois si les familles devenaient plus solides et plus stables.

Les données du recensement et de RHDCC indiquent que 12,5 p. 100 des familles monoparentales au Québec reçoivent de l'aide sociale et la probabilité qu'un enfant vive dans un foyer qui reçoit de l'aide sociale est 7,5 fois plus grande si l'enfant fait partie d'une famille monoparentale. Au Québec, seulement 2,4 p. 100 des foyers biparentaux ayant des enfants reçoivent de l'aide sociale.

Sources: Forget, C.E. (2002, 23 septembre). The Quebec Experience: Lessons to be learned, IRPP Conference Toward A National Strategy on Drug Insurance: Challenges and Priorities. Annual Expenditure Management Plans of the Departments and Agencies: Budget 2005-2006 Programmes administrés par la Société d'habitation du Québec, 2005-2006, Le régime général d'assurance médicaments en bref

# L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

*Tous en payent le prix !*



## Ontario

L'Ontario offre une aide sociale en vertu d'un programme intitulé Ontario au travail, administré par le ministère des Services communautaires et sociaux. Les deux principales composantes sont l'aide financière, qui inclut les allocations pour les besoins essentiels et le logement, et l'aide à l'emploi, qui offre une aide à l'emploi. Il y a aussi un programme distinct pour l'aide aux personnes handicapées, qui n'est pas inclus dans notre estimation. L'aide au revenu représente une part substantielle du budget de l'Ontario. Comme mentionné dans le budget de l'Ontario de 2006, une variation de 1 p. 100 du nombre des prestataires de Ontario au travail représente 16 millions de dollars.

Le subventionnement des frais de garde d'enfants en Ontario est assujéti à des critères de revenu. Aujourd'hui, en vertu des critères appliqués le 1<sup>er</sup> janvier 2007, « les familles dont le revenu net est inférieur à 20 000 \$ sont admissibles à une subvention complète au titre de la garde d'enfants. Dans le cas des familles recevant une subvention, l'apport de la famille à l'acquittement des frais de garderie correspond à 10 p. 100 du revenu familial net excédant 20 000 \$, plus une somme correspondant à 20 p. 100 du revenu net excédant 40 000 \$ ». (Propos d'un porte-parole du ministère des services destinés à l'enfance et à la jeunesse).

Bien que *Meilleur départ*, un programme ontarien destiné à appuyer les mères, les bébés et le développement du jeune enfant, ne soit pas assujéti à des critères de revenu, nous l'avons inclus dans notre estimation parce qu'il comporte manifestement des fonds pour les familles à faible revenu et qu'il n'est pas facile de démêler un type de financement d'un autre. Par exemple, le programme comprend le Programme nutritionnel pour étudiants, qui fait partie de la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario, un programme ayant pour objet d'aider les familles à faible revenu. Le subventionnement des frais de garde d'enfants de familles à faible revenu semble être intégré au financement : « En 2005-2006, *Meilleur départ* a offert des fonds aux municipalités sous la forme de subventions inconditionnelles », expliquent des représentants du ministère des services destinés à l'enfance et à la jeunesse. « Les municipalités pourraient affecter ces fonds au subventionnement des frais de garde d'enfants, à la satisfaction de besoins spéciaux, au subventionnement des salaires ou des biens d'équipement des services de garderie. Les montants que les municipalités ont affecté au subventionnement des frais de garde d'enfants ne sont pas disponibles. »

Les familles, les célibataires et les personnes âgées à faible revenu bénéficient de diverses formes d'aide au logement. L'Ontario n'établit pas de statistiques concernant l'aide au logement par type de famille. Comme le logement pour les personnes âgées est inclus, nous avons proportionné le total des dépenses pour inclure dans notre estimation uniquement les dépenses aux personnes autres que les personnes âgées. Les frais d'administration ne sont pas inclus.

Les données du recensement et de RHDCC indiquent que 11,6 p. 100 des familles monoparentales en Ontario reçoivent de l'aide sociale et que la probabilité qu'un enfant fasse partie d'un foyer qui reçoit de l'aide sociale est 11,1 fois plus grande si

l'enfant fait partie d'un foyer monoparental. En Ontario, seulement 1 p. 100 des foyers biparentaux ayant des enfants reçoivent de l'aide sociale.

Sources: Ministère des services à l'enfance et à la jeunesse – Budget des dépenses 2006-2007: au sujet du Programme nutritionnel pour étudiants. Ministère des services communautaires et sociaux, Bureau de la responsabilité familiale; échanges personnels avec les fonctionnaires provinciaux.

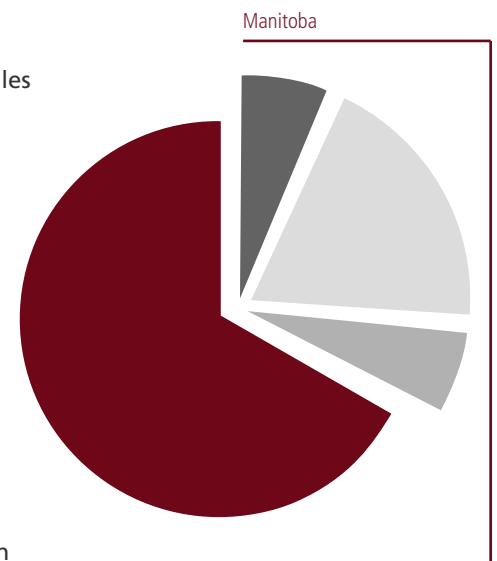
## Manitoba

La plus grande part de l'aide au revenu versée aux familles monoparentales (et à tous ceux qui vivent dans la pauvreté au Manitoba) est versée par l'intermédiaire de Aide à l'emploi et au revenu. Des suppléments assujettis à des critères de revenu, de même qu'une aide supplémentaire au logement pour les personnes âgées, sont offerts mais ne sont pas inclus dans la présente étude. Toutefois les suppléments et l'aide supplémentaire au logement consentis aux familles ayant des enfants est incluse. Aux familles qui reçoivent de l'aide sociale ou dont les revenus sont faibles, le Manitoba offre des fonds pour des ordonnances médicales, des lunettes et les soins de la vue.

Le Manitoba offre de nombreuses subventions pour les services de garde d'enfants, dont certaines sont universelles et d'autres assujetties à des critères de revenu. Toutes les places dans les centres agréés et dans certaines maisons privées sont admissibles à une subvention déterminée en fonction du nombre d'enfants pris en charge et de leur âge. Cette portion du financement est indépendante de la situation financière de la famille utilisant les places. Pour demeurer admissibles à une subvention provinciale, les garderies n'ont pas le droit d'exiger plus qu'un certain montant par enfant. En 2006, ce montant était de 9,90 \$ par enfant de deux à six ans par demi-journée, et de 18,80 \$ par enfant de deux à six ans par journée complète. (Le montant est plus élevé pour les enfants plus jeunes et moins élevé pour les enfants plus âgés admis avant et après les heures scolaires.) La composante des fonds affectés à la garde d'enfants et assujettis aux revenus est un programme qui offre une aide partielle ou complète aux ménages qui ne peuvent acquitter le plein prix, même après avoir reçu les subventions universelles. Compte tenu du nombre de places financées et des niveaux de financement, environ 40 p. 100 des subventions de garde d'enfants et de l'aide financière est affecté directement aux garderies (et n'est donc pas assujetti aux critères de revenu). Par conséquent, affirme le rapport annuel, les fonds affectés aux familles ayant des enfants correspondent à 60 p. 100 du montant total affecté aux subventions et à l'aide.

Les données du recensement et de RHDCC indiquent que 16 p. 100 des familles monoparentales du Manitoba reçoivent de l'aide sociale et que la probabilité qu'un enfant fasse partie d'un foyer recevant de l'aide sociale est 12,9 fois plus grande si l'enfant fait partie d'une famille monoparentale. Au Manitoba, seulement 1,2 p. 100 des foyers biparentaux ayant des enfants reçoivent de l'aide sociale.

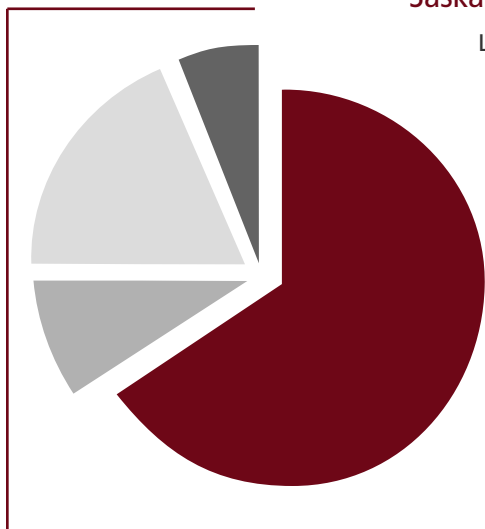
Source: Manitoba Family Services and Housing Annual Report 2005-2006



# L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

*Tous en payent le prix !*

Saskatchewan



## Saskatchewan

La Saskatchewan offre de l'aide au revenu de dernier ressort aux chômeurs, ainsi qu'un supplément aux salariés qui vivent dans la pauvreté. Deux programmes sont destinés aux citoyens dont le revenu est inférieur à un certain seuil, et deux programmes de supplément de revenu sont destinés uniquement aux familles ayant des enfants. Une aide au logement est offerte à tous les résidents admissibles en vertu d'un programme de subventionnement des loyers, ainsi que d'un programme de logements sociaux appartenant à la province. Aucun de ces programmes n'est destiné uniquement à des familles ayant des enfants, bien que celles-ci reçoivent une attention prioritaire lorsque la demande pour ces unités excède l'offre.

Une prestation de santé dont l'objet est d'acquitter les frais médicaux non couverts par le régime public, comme les soins de la vue et les soins dentaires, est offerte pour les enfants de familles recevant de l'aide. Comme le Manitoba, la Saskatchewan offre du financement pour les services de garde d'enfants au moyen du subventionnement général et universel des places de garderie qui satisfont à certains critères, ainsi que d'une subvention directe aux parents à faible revenu. Contrairement au Manitoba, la Saskatchewan donne des renseignements sur la façon dont ces fonds sont répartis et seulement les fonds affectés à la garde d'enfants qui sont assujettis à des critères de revenu ont été inclus dans notre estimation aux fins de la présente étude.

Les données du recensement et de RHDCC indiquent que 13,9 p. 100 des familles monoparentales en Saskatchewan reçoivent de l'aide sociale et que la probabilité qu'un enfant fasse partie d'un foyer qui reçoit de l'aide sociale est 11,3 fois plus grande si l'enfant appartient à un foyer monoparental. En Saskatchewan, seulement 1,2 p. 100 des foyers biparentaux ayant des enfants reçoivent de l'aide sociale.

Sources: Saskatchewan Community Resources and Employment Annual Report 2005-2006. Saskatchewan Housing Corporation Annual Report 2006

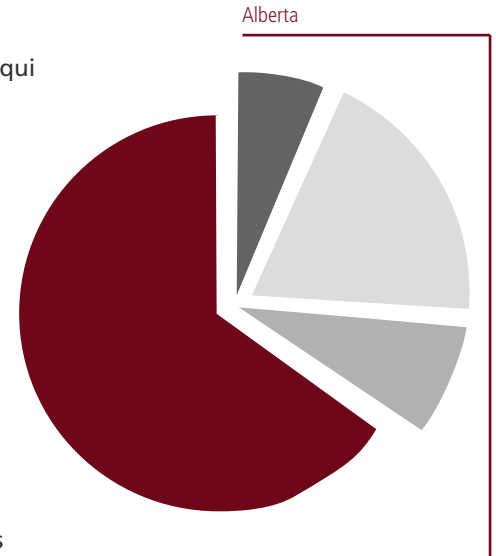
## Alberta

L'Alberta offre une aide au revenu à quatre catégories de gens : ceux qui sont censés avoir un emploi, ceux qui, temporairement, ne sont pas censés travailler (généralement parce qu'ils s'occupent de très jeunes enfants), ceux qui ont un emploi mais sont néanmoins pauvres et ceux qui ne sont pas censés travailler parce qu'ils sont gravement handicapés. Cette dernière catégorie n'est pas incluse dans notre estimation car elle n'a rien à voir avec l'éclatement de la famille. Mais les trois premières catégories d'aide au revenu ont été prises en compte dans notre estimation.

Les subventions à la garde d'enfants et l'accès gratuit aux services de santé non couverts par le régime provincial d'assurance-santé font également partie des programmes sociaux de l'Alberta. Tous les Albertains paient des primes trimestrielles pour les soins de santé, mais les personnes qui reçoivent de l'aide sociale ne sont pas tenues de les acquitter. Ces frais sont inclus dans notre estimation. Une des caractéristiques des programmes de l'Alberta destinés à alléger la pauvreté est le niveau élevé des subventions au logement et le niveau relativement faible de l'aide sociale. De fait, le total de l'aide au logement est à peine moins élevé que le total de l'aide au revenu versé par le gouvernement provincial. Cela s'explique par la croissance phénoménale de l'Alberta au cours de cette période. En 2005-2006, l'Alberta a vu son taux de chômage diminuer sensiblement (à tel point que des salaires élevés étaient offerts pour des emplois exigeant peu de qualifications) et la pénurie de logements s'aggraver, ce qui a entraîné une hausse vertigineuse du prix des maisons. Dans ce contexte, les taux relativement peu élevés d'aide au revenu et les taux élevés d'aide au logement sont opportuns puisqu'ils témoignent d'un climat où les emplois sont nombreux et les logements rares.

Les données du recensement et de RHDCC indiquent que 7,4 p. 100 des familles monoparentales en Alberta reçoivent de l'aide sociale et que la probabilité qu'un enfant fasse partie d'un foyer recevant de l'aide sociale est 15 fois plus grande si l'enfant vit dans une famille monoparentale. En Alberta, seulement 0,5 p. 100 des foyers biparentaux ayant des enfants reçoivent de l'aide sociale.

Sources: Alberta Seniors and Community Supports Annual Report 2005-2006. Alberta Children's Services Annual Report 2005-2006. Alberta Human Resources and Employment Annual Report 2005-2006

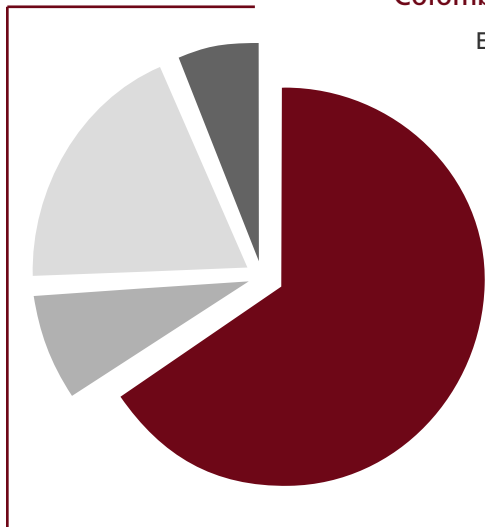


# L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

*Tous en payent le prix !*

Colombie-Britannique

## Colombie-Britannique



En Colombie-Britannique, l'aide au revenu prend la forme d'une aide provisoire de dernier recours pour les chômeurs, ainsi que d'une aide supplémentaire comportant une couverture de soins médicaux pour les services qui ne sont pas inclus dans le régime provincial d'assurance-santé. Les dépenses de garde d'enfant représentent un coût important pour les contribuables de la Colombie-Britannique. En effet, bien qu'assujetti à des critères de revenu, le programme de garde d'enfants est destiné à une part plus grande de la population qu'en Alberta ou en Ontario. Le Manitoba et la Saskatchewan offrent tous deux une subvention par habitant plus élevée que la Colombie-Britannique, mais une part importante de cette subvention prend la forme d'un financement universel des garderies plutôt que d'une aide aux parents assujettie à des critères de revenu. Les subventions au logement et les divers programmes de logement social sont également offerts partout dans la province, des programmes différents étant administrés dans des régions différentes. En Colombie-Britannique, la part des enfants tributaires de l'aide sociale représentent la plus faible part dans tout le pays, ce qui signifie que, même là où les dépenses sont relativement élevées, les économies que permettrait de réaliser une réduction de l'éclatement de la famille ne seraient pas aussi grandes que dans les autres provinces.

Les données du recensement et de RHDCC indiquent que 9,4 p. 100 des familles monoparentales de la Colombie-Britannique reçoivent de l'aide sociale et que la probabilité qu'un enfant fasse partie d'un foyer recevant de l'aide sociale est 16,5 fois plus élevée si l'enfant fait partie d'une famille monoparentale. En Colombie-Britannique, seulement 0,6 p. 100 des foyers biparentaux ayant des enfants reçoivent de l'aide sociale.

Sources: British Columbia Employment and Assistance Summary Report 2006. Ministry of Children and Family Development Annual Service Plan and Report 2005-2006. Ministry of Employment and Income Assistance Annual Service Plan and Report 2005-2006.

**APPENDIX E: GRAPHIQUES DES PROGRAMMES PROVINCIAUX**

Province	Programme	Type de programme
T.-N.	Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants	Garde d'enfants
	Supplément au loyer	Logement
	Logement à louer sans but lucratif	Logement
	Aide au revenu	Revenu
	Prestation pour enfant	Revenu
	Supplément à la nutrition mères-bébés	Autre
Î.-P.-É.	Subvention au service de garde de jour	Garde d'enfants
	Subventions au logement	Logement
	Aide financière	Revenu
	Prestations de santé familiale	Autre
N.-É.	Garde d'enfant fondée sur l'aide au revenu	Garde d'enfants
	Subvention des services de garde d'enfants	Garde d'enfants
	Subventions au logement et services de logement	Logement
	Aide au revenu	Revenu
N.-B.	Aide aux services de garderie	Garde d'enfants
	Logements publics	Logement
	Subventions au loyer	Logement
	Aide au loyer	Logement
	Aide de transition	Revenu
	Aide temporaire	Revenu
	Prestations spéciales	Revenu
	Services de santé	Autre
Prestations de soins prénataux	Autre	
Québec	Aide financière	Revenu
	Subventions au logement	Logement
	Assurance-médicaments	Autre

*Continuer sur la prochaine page*

## L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

*Tous en payent le prix !*

Province	Programme	Type de programme
ON	Subventions aux services de garde d'enfants	Garde d'enfants
	Meilleur départ	Garde d'enfants/autres
	Logement abordable	Logement
	Ontario au travail	Revenu
MB	Subventions des services de garde d'enfants	Garde d'enfants
	Aide à l'emploi et au revenu	Revenu
	CRISP	Revenu
	MHRC	Logement
	SAFFR	Logement
	Programme de supplément au loyer	Logement
	Services de santé	Autre
SK	Subventions de services de garde d'enfants aux parents	Garde d'enfants
	SAP/TEA	Aide au revenu
	SES	Aide au revenu
	Prestation d'enfant de la Saskatchewan	Aide au revenu
	Soutenir les familles et construire l'indépendance économique	Aide au revenu
	SRHS	Logement
	SHC	Logement
	Prestation de santé familiale	Autre
AB	Subvention de services de garde d'enfants	Garde d'enfants
	Personnes censées travailler	Revenu
	Personnes non censées travailler	Revenu
	Supplément de revenu	Revenu
	Logement	Logement
	Prestation de santé de l'enfant de l'Alberta	Autre
C.-B.	Subvention des services de garde d'enfant	Garde d'enfants
	Aide provisoire	Revenu
	Suppléments au titre du logement	Logement
	Aide supplémentaire	Autre/revenu



## Notes de fin de texte

- 1 Milke, M. (2006). *A Nation of Serfs*. Mississauga: John Wiley & Sons Canada, Ltd. p. 223.
- 2 Amato, P. R. (1993). Children's Adjustment to Divorce: Theories, Hypotheses, and Empirical Support. *Journal of Marriage and the Family*, 55, 23-38; Blakeslee, S., Lewis, J.M., et Wallerstein, J. S. (2001). *The Unexpected Legacy of Divorce: A 25 Year Landmark Study*. New York: Hyperion; Blankenhorn, D. (1996). *Fatherless America*. New York: HarperCollins; Cherlin, A. J., and Furstenber, Jr., F. F. (1991). *Divided Families: What Happens to Children When Parents Part*. London: Harvard University Press; Forgatch, M. S., et Martinez Jr., Charles, R. (2002). Adjusting to Change: Linking Family Structure Transitions with Parenting and Boys' Adjustment. *Journal of Family Psychology*, 16, 107-117; Hobcraft, J., et Kernan, K.E. (1997). Parental Divorce During Childhood: Age at First Intercourse, Partnership and Parenthood. *Populations Studies*, 51, 41-55; Kelly, J. B., et Wallerstein, J. (1996). *Surviving the Breakup: How Children and Parents Cope with Divorce*. New York: Basic Books; Landsdale, C., Lindsay, P., Cherlin, A. J., et McRae, C. (1998). Effects of Parental Divorce on Mental Health Throughout the Life Course. *American Sociological Review*, 63, 239-249; McLanahan, S. S., et Sandefur, G. (1994). *Growing Up with a Single Parent: What Hurts, What Helps*. London: Harvard University Press; Parke, M. (2003). Are Married Parents Really Better for Children? What Research Says About the Effects of Family Structure on Child Well-Being. *Center for Law and Social Policy*; Teachman, J. D. (2004). The Childhood Living Arrangements of Children and the Characteristics of Their Marriages. *Journal of Family Issues*, 25, 86-111; Whitehead, B.D. (1997). *The Divorce Culture*. New York: Alfred A. Knopf; Wilson, J. Q. (2002). *The Marriage Problem: How Our Culture Has Weakened Families*. New York: Harper Collins.  
  
For a resource offering summaries of empirical studies on marriage and family matters, voir Maher, B. (Ed.) (2004). *The Family Portrait*. Washington, D.C.: Family Research Council.
- 3 Finnie, R. et Sweetman, A. (2003). Poverty dynamics: empirical evidence for Canada. *Revue canadienne d'économique*, 36(2), p. 306.
- 4 Duncan Smith, I. (Chairman). (2006, décembre). *Breakdown Britain*. Social Justice Policy Group, London: The Centre for Social Justice, p. 55.
- 5 *Breakdown Britain*, p. 56.
- 6 *Breakdown Britain*, p. 9.
- 7 Provencher, Y. et Bourassa, C. (2005, juillet). "If welfare owns you, you can't do nothing" Life on Social Assistance in New Brunswick. *Action Research Laboratory, School of Social Work*, Université de Moncton.
- 8 Le seuil de faible revenu indique la proportion de personnes dont le revenu passe sous un certain seuil établi en fonction de la répartition de la population. Par conséquent, il ne mesure pas ce que la plupart d'entre nous appelons la pauvreté, c'est-à-dire la rareté des biens indispensables à la vie et une très médiocre qualité de vie liée à une insuffisance de ressources financières. Il ne tient pas compte non plus de l'endettement personnel. Il demeure un élément de comparaison utile lorsque l'on étudie la situation de diverses régions du pays parce qu'il s'agit d'un critère uniforme qui tient compte du coût plus élevé de la vie dans les régions urbaines. Pour de plus amples informations sur le seuil de faible revenu, voir :Taylor, P.S. (2007) *Family poverty in Canada: Raising incomes and strengthening families*. Canadian Family Views. Ottawa: Institut du mariage et de la famille Canada, pp. 14-18.
- 9 *Breakdown Britain*, p. 9.
- 10 Provencher, Bourassa, p. 35.
- 11 Scott, D. et Brien, S. (2007, July). *Economic Dependency and Worklessness*. Social Justice Policy Group, Breakthrough Britain. London: The Centre for Social Justice.
- 12 Gerein, K. (2009, April 7). Multiple divorces increase dropout rate; Alberta Study. *The National Post*, p. A4; Berenyi, V. et Massinon, S. (2009, April 9). Teen violence linked to broken homes; Crime rate has risen 30% since 1991. *The Calgary Herald*, p. B2; White, M. (2009, April 8). Appeal court sides with daughter against dad; Ruling sought after girl's parents couldn't agree. *The Vancouver Sun*, p. B7.
- 13 Milan, A., Vézina, M. et Wells, C. (2006). Recensement de 2006 : Portrait de la famille : continuité et changement dans les familles et les ménages au Canada en 2006. Division de la démographie, Statistique Canada.

# L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

## Tous en payent le prix !

- 14 De nombreuses études et sources indiquent une augmentation de la vulnérabilité des enfants après l'éclatement de la famille. Voir notamment : Osborne, C., McLanahan, S. (2007, novembre). Partnership instability and child well-being. *Journal of Marriage and Family*, vol. 69, no. 4, p. 1065; Osborne, C., Manning, W.D., Smock, P.M. (2007, décembre). Married and Cohabiting Parents' relationship stability: A focus on race and ethnicity. *Journal of Marriage and Family*, vol. 69, no 5, p.1345; *The State of the Nation Report: Fractured Families*. (2006). The Social Policy Justice Group, p.13; Capaldi, D., Crosby, L., Stoolmiller, M. (1996, April). Predicting the timing of first intercourse for at-risk adolescent males. *Child Development*, vol. 67, no. 2, pp. 344-359; Wu, L. (1996, June) Effects of family instability, income and income instability on the risk of a premarital birth. *American Sociological Review*, vol. 61, no.3, pp. 386-406; Mitchell, P.J. (2009, March). Growing up married, Growing up common-law. Ottawa: Institut du mariage et de la famille Canada; Schnitzer, P.G., Ewigman, B.G. (2005). Child Deaths Resulting from Inflicted Injuries: Household Risk Factors and Perpetrator Characteristics. *Pediatrics*, 116, 5; Kamp Dush, C.M., Cohan, C.L. et Amato, P. (août 2003). The Relationship between Cohabitation and Marital Quality and Stability: Change across Cohorts? *Journal of Marriage and Family*, 65: 539-549; Popenoe, D. et Dafoe Whitehead, B. (2002). Should We Live Together? What Young Adults Need to Know about Cohabitation Before Marriage: A Comprehensive Review of Recent Research, Rutgers, New Jersey: The National Marriage Project; Popenoe, D. (juin, 2008). *Cohabitation, Marriage and Child Wellbeing: A Cross-National Perspective*. The National Marriage Project, Rutgers, The State University of New Jersey.
- 15 Voir note 2.
- 16 Waite, L. et Gallagher, M. (2000). *The Case for Marriage*. New York: Doubleday; Anson, O. (1989). Marital Status and Women's Health Revisited: The Importance of a Proximate Adult. *Journal of Marriage and the Family*, 51: 185-194; Goldman, N. (1993). Marriage Selection and Mortality Patterns: Inferences and Fallacies. *Demography*, 30: 189-198; Lillard, L. et Waite, L. (1995). Till Death Do Us Part: Marital Disruption and Disruption and Mortality. *American Journal of Sociology*, 100: 1131-1156; W. Bradford Wilcox, et al. (2005). *Why Marriage Matters. Twenty-Six conclusions from the social sciences*, 2nd Edition. New York: Institute for American Values, p. 2.
- 17 Hymowitz, K. (2006). *Marriage and Caste in America*. Chicago: Ivan R. Dee. Un bulletin de nouvelles récent établissait ce lien dans le contexte du renforcement du mariage: « Looking at the big picture, secure lasting marriages are also good for the economy. Married folks are healthier, and those who are married are able to pool resources and so have more wealth and economic assets. » Johnson, S. (2009, May 11). Invest in each other; Our love relationships are vital to surviving hard times, even as they are battered by economic stresses, *Ottawa Citizen*, p. A11. Voir aussi note 2 pour d'autres ressources.
- 18 Hymowitz, K. *Marriage and Caste in America*; voir aussi Jennifer Roback Morse sur cette question. On trouvera son site Internet à l'adresse suivante : [www.ruthinstitute.org](http://www.ruthinstitute.org)
- 19 On observera le pourcentage élevé de parents seuls en 1931. Toutefois, un petit nombre de ces parents seuls provenaient de foyers brisés comme ceux que l'on voit aujourd'hui. Beaucoup de ces foyers étaient le résultat des pertes importantes subies par l'armée canadienne au cours de la Première guerre mondiale.
- 20 Recensement de 2006 : Portrait de la famille, p. 36. Fondé sur des estimations des auteurs.
- 21 Fleury, D. (mai 2008). Les enfants à faible revenu. Statistique Canada, *Perspectives*. Catalogue no. 75-001-X.
- 22 Finnie et Sweetman, p. 306.
- 23 Kamerman, S.B., Neuman, M., Waldfogel, J. and Brooks-Gunn, J. (20 mai 2003). Social Policies, Family Types and Child Outcomes in Selected OECD countries. OECD Social, Employment and Migration Working Papers, Directorate for Employment, Labour and Social Affairs, p. 39. Le graphique comporte des données sur 25 pays, dont quatre ont été retenus pour notre étude. Veuillez noter que les pourcentages ne totalisent pas 100 à cause de l'exclusion de la catégorie « autre » concernant la structure familiale.
- 24 **Pour le Royaume-Uni**: Breakdown Britain, p. 33. **Pour les États-Unis** : Kreider, R. M., et Elliott, D.B. (Information presented at conference in 2009) The Complex Living Arrangements of Children and Their Unmarried Parents. Housing and Household Economics Statistics Division, U.S. Census Bureau. **Pour le Canada**: Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Canadiens en contexte — Ménages et familles. *Recensement de 2006*. (Cat. No 97-554-XCB2006007), Ottawa. Voir aussi : Ventura, S.J. (mai 2009). Changing patterns of nonmarital childbearing in the United States. National Center for Health Statistics Data Brief, no. 18.

- 25 Nolan, P. (2008, octobre). The Value of Family: Fiscal Benefits of Marriage and Reducing Family Breakdown in New Zealand. Family First, New Zealand et NZIER.
- 26 Scafidi, B. (2008). The Taxpayer Costs of Divorce and Unwed Childbearing. New York: Georgia Family Council and Institute for American Values.
- 27 Scafidi, p. 5.
- 28 Lynas, P., Trend, M., Ashcroft, J. (2009, février). When relationships go wrong. Cambridge: United Kingdom, Relationships Foundation.
- 29 When relationships go wrong, Relationships Foundation. Le rapport indique à la page 9 que les parents seuls au Royaume-Uni peuvent actuellement réclamer des prestations et que cette situation va changer bientôt. « By October 2010, only those with a child under 7 will be able automatically to claim the higher rate. »
- 30 Breakdown Britain, p. 11.
- 31 *Ibid.*
- 32 Breakdown Britain, p. 34.
- 33 *Ibid.*
- 34 Finnie et Sweetman.
- 35 Scafidi, B. (2008).
- 36 Hanselmann, C. (2001, septembre). Urban Aboriginal People in Western Canada: Realities and Policies. *Urban Aboriginal People Research Initiative*, Canada West Foundation.
- 37 Pour des lectures plus approfondies, on se reportera aux auteurs suivants: David Blankenhorn, Kay Hymowitz, James Q. Wilson et Jennifer Roback Morse.
- 38 Pour de plus amples renseignements sur les risques afférents à l'absence de père, voir les textes suivants : Le Menestrel, S. (1999, May 1). What do fathers contribute to children's well-being? *Child Trends Research Brief*, The National Centre for Fathering, U.S. Department of Health and Human Services. (2000, 1er juin). A call to commitment: Fathers' involvement in their children's learning; Malanga, S. (2007, 9 août). City without fathers: Behind Newark's epidemic violence are its thousands of fatherless children. *City Journal*; Carlson, M.J. (2006, February). Family structure, father involvement, and adolescent behavioral outcomes. *Journal of Marriage and Family*, 68(1): 137-154; Ellis et al. (2003). Does father absence place daughters at special risk for early sexual activity and teenage pregnancy? *Child Development* 74(3): 801-821.
- 39 Pour de plus amples renseignements sur les avantages que les enfants tirent de familles biparentales mariées, voir les notes 2 et 14.
- 40 Les adultes seuls ne sont pas inclus dans la présente étude. Bien que la dissolution d'une union où il n'y a pas d'enfant comporte des coûts émotionnels et financiers, on ne dispose pas de données sur l'éclatement des couples sans enfant.
- 41 Les familles intactes et brisées peuvent compter des membres qui sont handicapés et ceux-ci vivent dans divers types de ménage. Toutefois, les programmes et les fonds publics destinés à les aider relèvent de la catégorie de l'aide aux personnes handicapées plutôt que de celle de l'allègement de la pauvreté. Il ne convient donc pas d'en tenir compte dans l'estimation du coût de l'éclatement de la famille.
- 42 Beaucoup de ces fonctionnaires provinciaux nous ont fourni promptement des données exactes et des sources supplémentaires de données. Nous leur en sommes vivement reconnaissants.
- 43 Une participation accrue des adultes des familles intactes au marché du travail se traduirait par d'autres économies et une croissance économique plus forte. Le nombre de demandes pour des subventions des services de garderie diminuerait également puisque les couples qui veulent qu'un parent reste à la maison avec les enfants alors que l'autre reste sur le marché du travail pourraient agir en conséquence. Toutefois, nous avons décidé d'ignorer ces facteurs dans nos estimations.
- 44 Strohschein, L., Roos, N., et Brownell, M. (2009). Family Structure Histories and High School Completion: Evidence from a Population-based Registry. *Canadian Journal of Sociology/Cahiers canadiens de sociologie* 34(1), pp. 83-103; Horn, W. (2006, Fall). Fatherhood, Cohabitation, and Marriage. *Gender Issues*, pp. 21-35. Pour de plus amples renseignements sur les avantages du mariage pour la société, voir les notes 2 et 14.

## L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE :

*TOUS EN PAYENT LE PRIX !*



ISSN 1715-5711

**Institut du mariage et de la famille Canada**

130 Albert St. Suite 2001, Ottawa, ON, K1P 5G4

T: 613-565-3832 F: 613-565-3803 TOLL FREE: 1-866-373-IMFC

[www.imfcanada.org](http://www.imfcanada.org), [info@imfcanada.org](mailto:info@imfcanada.org)

*L'IMFC autorise la réimpression ou la diffusion de ce document sous réserve de son attribution à l'Institut du mariage et de la famille Canada.*